



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

En l'absence du Président, M. Nawaz (Pakistan), vice-président, prend la présidence.

POINT 142 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix (suite)

1. M. NATORF (Pologne) [*l'interprétation de l'anglais*] : Mon gouvernement partage la grave inquiétude que ressent la communauté internationale devant la détérioration constante de la situation en Amérique centrale, menaçant sérieusement la paix et la sécurité internationales.

2. La tension actuelle et la menace militaire croissante en Amérique centrale sont tout d'abord perçues par mon gouvernement comme le résultat d'actes entrepris par le Gouvernement actuel des Etats-Unis. Les Etats-Unis se sont en fait engagés dans une guerre non déclarée contre le Gouvernement du Nicaragua et contre la population du pays. En même temps, ils persistent dans leur engagement militaire dans la guerre civile en El Salvador, participant à des opérations directes contre des forces du Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional [FMLN] et du Frente Democrático F. Revolucionario [FDR]. Cuba est une autre cible des actes d'agression des Etats-Unis. Aucun effort n'est épargné pour isoler Cuba dans l'hémisphère occidental et pour lui faire endosser les échecs de la politique américaine dans la région.

3. L'intervention armée des Etats-Unis à la Grenade a constitué une autre manifestation de la politique de force poursuivie au mépris total des normes du droit international, de la Charte des Nations Unies notamment, de même que des règles universellement reconnues du comportement international. Cet emploi inadmissible de la force doit être perçu comme l'un des maillons d'une longue chaîne de menaces, d'intimidations, de pressions et d'agressions contre les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes.

4. Parlant de la question de la Grenade au Conseil de sécurité le 26 octobre, la Pologne, membre de cet organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a condamné l'intervention armée des Etats-Unis dans les termes les plus énergiques¹. Nous avons exigé la cessation immédiate de l'invasion et le retrait des forces étrangères de l'île. Cette agression a clairement démontré que l'objectif de la politique du Gouvernement actuel des Etats-Unis ne visait pas à défendre les droits de l'homme ou la démocratie, comme il le prétend, mais à subordonner les autres nations aux intérêts des Etats-Unis.

5. La guerre non déclarée contre le Nicaragua, qui à l'origine avait été conçue comme devant être clandestine et secrète, a pris maintenant la forme d'opérations ouvertes, en vue de détruire les aéroports, les ponts, les sources d'énergie et les stocks alimentaires. Elle est menée

et financée principalement par le biais de la Central Intelligence Agency des Etats-Unis [CIA]. D'anciens membres de la Garde nationale de Somoza sont formés au Honduras voisin par les soins de la CIA et de l'armée des Etats-Unis. Ils sont armés par les Etats-Unis et ils sont formés et conseillés par des experts militaires américains. Ils franchissent la frontière du Nicaragua, où ils causent des dommages considérables à l'économie et infligent des souffrances indicibles à la population. Des manœuvres militaires communes Etats-Unis-Honduras se déroulent à une échelle sans précédent pour exercer sur le Gouvernement du Nicaragua une pression militaire.

6. L'objectif de ces activités sinistres du Gouvernement des Etats-Unis est évident. Il s'agit de déstabiliser, et par la suite de renverser, le Gouvernement sandiniste, d'imposer à Managua un régime choisi par les Etats-Unis, qui serait composé de Nicaraguayens émigrés reniés par leur pays. C'est un acte visant à imposer l'anti-communisme aux pays d'Amérique latine en général et aux voisins des Etats-Unis en particulier. L'intervention américaine dans les affaires intérieures du Nicaragua constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et pratiquement de toutes les normes du droit international à cet égard.

7. En accusant le Nicaragua d'exporter la révolution dans le dessein imaginaire d'étendre la sphère d'influence soviétique et cubaine en Amérique centrale, le Gouvernement des Etats-Unis cherche en fait à trouver un prétexte pour freiner tous les changements progressistes qui pourraient résulter du processus naturel d'émancipation des nations d'Amérique latine et des Caraïbes.

8. La guerre civile en El Salvador ainsi que les mesures défensives prises par le gouvernement de Managua sont présentées par Washington en termes de confrontation Est-Ouest, ce qui lui convient fort bien. Toutefois, il est évident que la structure injuste, aux niveaux social, politique et économique qui caractérise certains pays de la région, El Salvador en particulier, est la cause essentielle des conflits internes. Les tentatives d'attribuer le processus de changement en Amérique centrale à une confrontation Est-Ouest ne sont en fait que des efforts non dissimulés pour déformer l'image de la situation prévalant dans la région et pour justifier la politique américaine d'intervention dans les affaires intérieures des pays de la région.

9. L'accroissement de la tension dans la région de l'Amérique centrale, en particulier sur les frontières entre le Nicaragua et le Costa-Rica et le Nicaragua et le Honduras, a pris des dimensions extrêmement dangereuses. Les déclarations agressives de Washington s'accumulent. On justifie ouvertement des activités pratiquées clandestinement. On ne peut guère caractériser autrement cette attitude que par la volonté d'introduire la loi de la jungle dans le droit international.

10. Nous avons éprouvé la même inquiétude devant la déclaration du Sous-Sécrétaire à la défense américain, M. Fred Ikle, qui estime que l'on ne pourra pas parler de stabilisation de l'Amérique centrale tant que le Gouvernement sandiniste sera au pouvoir. Ainsi, de son propre aveu, le Gouvernement américain reconnaît qu'il

cherche des solutions militaires en Amérique centrale et non des accords négociés. Les préoccupations hypocrites pour la sauvegarde de la démocratie et des droits de l'homme ne sont qu'un écran de fumée pour masquer une action agressive de nature géopolitique et s'apparentant à la guerre froide.

11. La politique agressive des Etats-Unis dans la région est en fait le résultat de tendances conservatrices et extrémistes existant au sein du Gouvernement actuel de Washington, lesquelles sont souvent remises en question à l'intérieur du pays ou même par les alliés les plus proches des Etats-Unis. Ces tendances dangereuses qui dominent actuellement la politique étrangère d'Etats-Unis devraient être soulignées et condamnées au plan international.

12. Les problèmes soulevés par la situation en Amérique centrale ont fait l'objet d'un long débat au Conseil de sécurité cette année, lorsque cet organe a examiné la plainte du Nicaragua contre le Gouvernement des Etats-Unis. Ce débat a révélé les dangers réels qui menacent la paix et la sécurité internationales. D'autre part, il a fourni l'occasion au groupe de Contadora et au Nicaragua de présenter des initiatives de paix. Nul ne songerait à se demander de quel côté est allée la sympathie internationale. Toutefois, le Conseil de sécurité a été incapable de prendre une décision sur cette question. C'est pourquoi la discussion de la situation en Amérique centrale en séance plénière à la trente-huitième session de l'Assemblée générale devrait, selon nous, aider à réduire les tensions et à protéger les pays de la région qui demeurent sous la menace de l'ingérence étrangère.

13. La prise de conscience des dangers issus de la situation présente a conduit quatre pays du groupe de Contadora à chercher une solution pacifique à la crise dans la région. Lorsqu'elle a pris la parole devant le Conseil de sécurité, le 18 mai 1983, ma délégation s'est félicitée des efforts déployés par les Gouvernements de la Colombie, du Mexique, de Panama et du Venezuela². L'importance de la Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale adoptée par les chefs d'Etat des quatre pays [A/38/303], ainsi que du Document du groupe de Contadora³ exposant les objectifs visés devraient être reconnue par l'Assemblée. Mon gouvernement accueille avec plaisir et soutient les propositions officielles avancées par le Nicaragua à la 47^e séance pour garantir la paix et la sécurité des Etats d'Amérique centrale. Il convient de rappeler que cette proposition complexe est formulée dans le cadre du processus de Contadora et est fondée sur ses objectifs tels que ceux qui sont énoncés dans le Document exposant les objectifs. Ces documents et propositions constituent une base solide pour un règlement diplomatique juste et pacifique du conflit de la région.

14. Compte tenu de la gravité de la situation, ma délégation estime qu'il est indispensable que l'Assemblée générale condamne l'agression contre le Nicaragua, exige du Gouvernement des Etats-Unis qu'il mette un terme aux pressions militaires qu'il exerce contre ce pays, demande au groupe de Contadora de bien vouloir poursuivre ses efforts dans la recherche de solutions politiques, et fasse place aux initiatives de paix du Nicaragua.

15. Il ne pourra pas y avoir de paix juste et durable dans la région tant que le conflit interne qui sévit en El Salvador ne sera pas non plus résolu. C'est pourquoi nous demandons qu'il soit mis fin à l'ingérence dans les affaires intérieures de la République d'El Salvador, que toute forme d'assistance militaire au Gouvernement salvadorien soit suspendue et que le groupe de Contadora exerce ses bons offices de manière à ranimer et développer le dialogue entre le Gouvernement d'El Salvador et le FMLN-FDR.

16. Les Nations Unies ne devraient épargner aucun effort pour réduire les tensions dans la région, mettre fin aux situations de conflit qui y règnent, et encourager le dialogue et la compréhension en Amérique centrale. Réaffirmant les principes et les buts de la Charte des Nations Unies, y compris le droit inaliénable des peuples à choisir leur propre forme de gouvernement, nous devrions lancer un appel visant à ce que l'on s'abstienne de toute action qui pourrait mettre en danger la sécurité et la stabilité dans la région. Le but primordial est de garantir que les principes du droit international soient strictement respectés et, sur cette base, de créer les conditions politiques garantissant la sécurité internationale, l'intégrité et la souveraineté des Etats de la région. Nous avons encore la possibilité d'éviter que des événements négatifs ne se produisent dans la région. Nous avons encore la possibilité d'empêcher que cette partie de la région soit progressivement transformée en un point névralgique comparable à celui du Moyen-Orient. Avec un maximum de bonne volonté nous pourrons encore jeter la base nécessaire à la compréhension et à la coopération dans la région.

17. M. MUÑOZ LEDO (Mexique) [interprétation de l'espagnol]: L'inscription du point qui nous occupe à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale est une décision juste et opportune. Les événements qui se déroulent en Amérique centrale obligent les Etats Membres à se définir politiquement sans équivoque et les organismes responsables du maintien de la paix et de la sécurité internationales à prendre des décisions conséquentes.

18. Au cours du débat général, la grande majorité des délégations ont évoqué la crise de l'Amérique centrale avec une profonde préoccupation en préconisant le respect des principes de la Charte des Nations Unies et la recherche de solutions politiques négociées. Les événements dramatiques survenus ces derniers jours dans les Antilles rendent plus impérieuse encore la poursuite de notre effort de pacification et rendent encore plus urgent l'appel à tous les Etats, leur demandant de s'abstenir de toute ingérence politique et de toute action militaire qui pourrait contribuer à une confrontation généralisée.

19. Les tensions régionales se sont aggravées au plus haut point. Le nombre et la gravité des incidents armés croissent et les conflits frontaliers, les actes de terrorisme et de sabotage, le trafic d'armes et les menaces étrangères tendent à étendre le militarisme et à réduire la marge politique nécessaire à toute négociation.

20. Nous nous alarmons en particulier du nombre accru de manœuvres et de démonstrations de force, de la réactivation des pactes militaires, de l'établissement de bases militaires et de la multiplication d'actes ouverts et clandestins qui visent à déstabiliser le Gouvernement nicaraguayen et à contrer les mesures de paix.

21. La conscience internationale s'alarme de la situation en Amérique centrale et des conséquences de son aggravation pour la sécurité de tous les peuples du monde. La conscience internationale condamne toute tentative visant à modifier l'équilibre des forces grâce à une ingérence étrangère persistante et à l'imposition unilatérale de décisions qui relèvent de la souveraineté des Etats.

22. Le Président du Mexique, Miguel de la Madrid Hurtado, a dit à ce sujet que personne ne pouvait s'arroger un droit de tutelle contre la volonté populaire en violant les normes élémentaires du droit international. « Personne n'ignore » — a-t-il fait remarquer — « que les guerres impériales sont l'instrument des imprésarios qui organisent la destruction et qui, à la recherche d'objectifs stériles, invoquent la défense de principes géopolitiques

imaginaires pour saper l'authentique sécurité de l'humanité. Le Mexique rejette énergiquement de telles attitudes qui ne peuvent que réduire à néant les aspirations légitimes des peuples. »

23. Le 30 septembre dernier, le Secrétaire aux relations extérieures du Mexique a déclaré, de cette même tribune :

« Dans la crise actuelle en Amérique centrale se manifeste trois dimensions fondamentales de la politique internationale. En premier lieu, la recherche de nouvelles formes structurelles répondant aux besoins et aux aspirations de chaque peuple. En deuxième lieu, la lutte en faveur d'une coexistence sur le plan régional répondant aux intérêts légitimes des peuples, à l'écart des affrontements stratégiques mondiaux. Enfin, la certitude qu'il est encore possible de trouver des terrains d'entente permettant une solution politique aux différends plutôt que de choisir le recours à la force. » *[13^e séance, par. 143.]*

24. Il a fait également remarquer que, dans ce contexte, l'Amérique centrale souffrait du conflit ancestral entre ceux qui prétendent maintenir sans le modifier un ordre caduc et ceux qui cherchent à le transformer. « La résistance aux changements », a-t-il dit, « prolonge et accuse la crise et aggrave le conflit idéologique. » *[Ibid., par. 146.]*

25. Le Mexique a, à maintes reprises, déclaré que la paix ne pourra être instaurée en Amérique centrale que grâce au respect scrupuleux du droit à l'autodétermination des peuples et du principe de la non-intervention. Nous avons insisté sur le fait que les conflits de la région ne doivent pas être dénaturés par l'affrontement Est-Ouest. La solution de la crise en Amérique centrale exige qu'il soit mis fin à toute tentative de domination étrangère et qu'on déploie des efforts constants dans le domaine de la négociation politique et du progrès économique et social.

26. Le Gouvernement mexicain s'est toujours efforcé de favoriser la coexistence dans le respect et le développement des peuples d'Amérique centrale et des Caraïbes. Nous nous sommes prononcés à plusieurs reprises contre le recours à la force et pour le droit de tous les pays de choisir le régime politique et économique qui répond le mieux à leurs intérêts, dans le respect des principes du pluralisme politique et de l'autodétermination des peuples.

27. Les problèmes de l'Amérique centrale sont étroitement liés, mais ceci ne saurait nous faire oublier l'identité de chaque pays et de ses institutions politiques, ou méconnaître l'existence des révolutions nationales et leurs causes profondes. Le Mexique a souligné que la modification du *status quo* dans un ou plusieurs pays ne devrait pas mettre en péril la coexistence régionale ni menacer nécessairement l'équilibre mondial du pouvoir.

28. Au contraire, nous devrions créer les conditions propres à faciliter l'évolution autonome de chaque peuple à l'abri de toute ingérence indue. Nous devrions mettre fin à un long cycle d'ingérences étrangères qui ont dévasté l'Amérique latine et qui, en renforçant l'emprise de la domination, ont contribué à perpétuer des systèmes internes d'oppression.

29. Animé de ces principes cardinaux de sa politique extérieure et conformément à ses initiatives antérieures, le Mexique, au cours de cette année, a joint ses efforts à ceux de la Colombie, du Panama et du Venezuela pour promouvoir le dialogue en Amérique centrale, avec le concours des Etats directement en cause et celui de la communauté internationale.

30. Les présidents des pays membres du groupe de Contadora ont adopté en juillet dernier, la Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale *[A/38/303]* qui a établi un cadre de référence fondamental pour le

processus des négociations moyennant un ensemble de compromis et d'engagements qui pourraient garantir une paix durable.

31. En septembre dernier, a été approuvé puis ratifié un document exposant les objectifs visés¹, qui identifie les points de vue convergents essentiels des propositions présentées par les cinq pays d'Amérique centrale. On y trouve l'engagement d'ouvrir immédiatement des négociations afin de préparer la conclusion d'accords et d'adopter les instruments juridiques requis pour atteindre les objectifs proposés.

32. Cependant, il est manifeste que la solution négociée du conflit en Amérique centrale exige un climat propice au dialogue. Tant que l'on continuera d'utiliser la force, d'avoir recours à la déstabilisation et de pratiquer l'intervention étrangère sous ses formes les plus manifestes, on verra se réduire le contexte politique indispensable au processus de paix.

33. Voilà pourquoi le Mexique a insisté sur la nécessité de faire correspondre les faits aux paroles et aux engagements pris. Voilà pourquoi la position que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pourront adopter en la matière est si importante et opportune. La résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité, qui a été adoptée avec tant d'hésitation de la part de certains, a représenté un appui précieux au processus de paix. Nous espérons que l'Assemblée générale se fera l'écho de la confiance que la communauté internationale a placée dans nos actions et nos démarches de paix et qu'elle renforcera le mur que nous sommes en train d'édifier pour endiguer l'agression étrangère.

34. La décision de l'Assemblée, conforme aux principes de la Charte, ne pourrait en aucune manière être interprétée comme un obstacle aux efforts de Contadora. Bien au contraire, cette décision devra refléter l'état de la conscience internationale à l'égard de la question de l'Amérique centrale; elle constituera ainsi un encouragement important à nos travaux.

35. L'Amérique centrale vit un moment crucial : ou nous avançons sur le terrain de la négociation, ou bien nous cédons devant le jeu irresponsable de la violence. La situation extrêmement délicate dans laquelle se trouve la région rend urgent que l'Assemblée se prononce sur les différents aspects du conflit centraméricain.

36. Les événements les plus récents survenus dans la région rendent nécessaire la réaffirmation du droit de tous les pays de la région de vivre en paix et de décider de leur propre avenir, à l'abri de toute ingérence ou intervention étrangère, de même que de l'obligation de respecter rigoureusement la souveraineté et l'indépendance de ces pays.

37. Il faudrait condamner toute agression commise contre l'intégrité des Etats de la région, et plus particulièrement contre le Nicaragua qui est actuellement attaqué. Tous les Etats devraient s'abstenir d'entamer et de poursuivre des actions ou des manœuvres militaires pour exercer des pressions politiques indues; ils devraient également s'abstenir d'intervenir dans le conflit armé d'El Salvador et, comme l'a décidé l'Assemblée générale *[résolution 37/185]*, ils devraient suspendre toute assistance militaire aux parties afin de favoriser une solution négociée du conflit interne de ce pays.

38. Nous pensons que le mandat donné au Secrétaire général par le Conseil de sécurité devrait être précisé et complété afin que tous les organes compétents du système soient à même d'agir selon les devoirs que la Charte des Nations Unies leur impose et en conformité avec la volonté de la communauté internationale. Nul ne devrait

rester en marge de l'effort de paix s'il a les responsabilités et la compétence nécessaires pour y participer.

39. Ma délégation espère que l'Organisation des Nations Unies sera capable de maintenir en vigueur les principes qui la régissent, grâce à une action politique décidée de ses Etats Membres. Le Président du Mexique a dit ce qui suit : « Chaque coup de hache qui est donné au tronc de la famille centraméricaine nous frappe tous, et nous frappe d'autant plus que la politique de la force s'exerce ouvertement contre le droit des peuples. » Si nous ne réagissons pas à temps, la catastrophe sera inévitable en Amérique centrale et les dangers pour la paix mondiale seront plus imminents qu'ils ne l'ont jamais été dans l'histoire contemporaine.

40. M. HERRERA CÁCERES (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : A la 3^e séance du Bureau de l'Assemblée générale le 4 octobre, ma délégation a pris la parole au sujet de la proposition d'inscrire à l'ordre du jour le point actuellement à l'examen. Depuis lors, nous avons exposé certains arguments fondamentaux énonçant clairement les effets néfastes que la discussion de cette question pourrait avoir sur les progrès réalisés dans le contexte de l'instance régionale composée non seulement des pays membres du groupe de Contadora, mais aussi des pays directement concernés, les pays d'Amérique centrale, de même que sur les grands espoirs engendrés par la ratification du Document exposant les objectifs visés³, élaboré au sein de cette instance régionale par les cinq pays d'Amérique centrale, espoirs relatifs à la poursuite de négociations régionales et globales qui, en résolvant simultanément les différentes questions à l'origine de la situation actuelle en Amérique centrale, aboutiraient rapidement à un accord de paix générale pour cette région.

41. Le 12 octobre 1983, la délégation nicaraguayenne a demandé l'inscription d'un point additionnel qu'elle a intitulé « La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix ». Il convient de remarquer que cet intitulé est très différent de celui qui a été annoncé officiellement par M. Ortega Saavedra dans le discours qu'il a prononcé le 27 septembre dernier devant l'Assemblée générale. Il a dit que

« le Nicaragua demande aujourd'hui que soit inscrite à l'ordre du jour de la trente-huitième session, en tant que point urgent, « La question de l'Amérique centrale : menaces contre la paix, la souveraineté et l'exercice du droit à l'autodétermination des peuples d'Amérique centrale ainsi que les initiatives de paix. »

[7^e séance, par. 134.]

42. Les différences manifestes entre ce qui a été annoncé en séance plénière par M. Ortega Saavedra et ce qui a été décidé par la délégation nicaraguayenne viennent de ce que celle-ci a omis délibérément toute mention spécifique aux « menaces à la paix, à la souveraineté et à l'exercice du droit à l'autodétermination des peuples d'Amérique centrale », sans expliquer les raisons de ce changement ni au Bureau, le 4 octobre 1983, ni à l'Assemblée, lorsque l'inscription du point a été approuvée, ni ce matin, à la 47^e séance, lorsque la délégation nicaraguayenne a pris la parole, marquant ainsi l'ouverture du présent débat. Il est évident que la délégation nicaraguayenne s'est rendue compte qu'annoncer un débat sur les menaces à la souveraineté des peuples d'Amérique centrale et à l'exercice du droit à l'autodétermination des peuples de ces Etats supposerait que ces mêmes Etats ouvrirait le débat sur deux thèmes essentiels de la question d'Amérique centrale, qui découlent de l'attitude du gouvernement sandiniste : son non-respect de la souveraineté des quatre autres pays d'Amérique centrale

et les obstacles insurmontables qu'il a opposés jusqu'à présent à l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple nicaraguayen. Voilà pourquoi ils ont préféré remplacer ces concepts très concrets par un concept plus général, celui de la sécurité internationale, qui tout en les englobant leur permettait de continuer à manipuler les éléments qui correspondaient à leurs intérêts gouvernementaux, à l'exclusion de ceux des autres Etats et en passant sous silence le droit à l'autodétermination du peuple nicaraguayen.

43. Les intentions nicaraguayennes nous révèlent pourquoi ils ont recours à cette Organisation, s'apprécier l'activité et la crédibilité des efforts de négociation latino-américains actuellement en cours.

44. Le 10 octobre dernier, le Ministre des relations extérieures du Honduras, M. Edgardo Paz Barnica, a exposé les causes et les différentes attitudes en ce qui concerne les aspects du problème centraméricain et les mécanismes régionaux d'une solution pacifique dans les termes suivants :

« Le Gouvernement nicaraguayen a demandé l'inscription de la question de l'Amérique centrale à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Demander que cette question soit débattue à l'Organisation des Nations Unies revient à entraver la recherche de la paix que les pays d'Amérique centrale ont confiée au groupe de Contadora, et également à examiner les problèmes de la région en dehors du contexte du continent, la plaçant ainsi dans le contexte de la confrontation Est-Ouest, ce qui a pour but incontestable de polariser la crise qui bouleverse l'Amérique centrale et de la rendre universelle. » [26^e séance, par. 28.]

45. Le Président de la Colombie, au nom du groupe de Contadora, a également récemment déclaré, en Europe, le 6 octobre :

« La crise centraméricaine est la manifestation d'une rébellion profonde contre les injustices sociales, le retard économique, le gaspillage et l'oppression de la part de gouvernements qui sont restés au pouvoir trop longtemps ou d'aventuriers qui ont pillé les richesses nationales pour prendre ensuite la fuite. C'est une protestation contre l'ignorance et l'oppression. Voilà pourquoi tous ceux qui, comme nous, ont estimé qu'ils avaient le devoir d'offrir des formules pour la solution des conflits — notamment les membres du groupe de Contadora —, pensent qu'il est nécessaire d'attaquer la maladie dans ses causes et non dans ses manifestations apparentes. La solution est d'ordre économique et social, mais elle est également d'ordre psychologique ; le dialogue est déjà un début de solution, un dialogue entre les parties aux conflits et le maintien du dialogue dans le contexte sous-régional, sans permettre qu'il soit envenimé par des affrontements Est-Ouest. Ce que nous avons réalisé jusqu'ici ne nous donne pas satisfaction et ne répond pas non plus à l'attente initiale des Gouvernements du Mexique, du Venezuela, de Panama et de la Colombie. Mais ce n'est pas ce qui importe le plus ; l'important, c'est que ce qui a été réalisé jusqu'ici n'a pas satisfait et ne peut pas satisfaire les espérances des peuples qui se débattent au milieu de la violence. C'est la raison pour laquelle il faut continuer la lutte avec optimisme et espoir, en regardant la réalité en face pour la modifier et non pour la perpétuer. »

46. De même, il convient de rappeler que la quasi-totalité des chefs d'Etat ou de gouvernement ou des Ministres des affaires étrangères qui ont pris la parole au cours du débat général, ont appuyé et encouragé ces négociations sous-régionales. Pour toutes ces raisons, il

était tout à fait inopportun que l'Assemblée exerce une compétence facultative. En outre, on ne pourrait manquer de mentionner la création d'un précédent qui risquerait, en toute logique, d'être invoqué dans le cas de n'importe quel autre différend et de n'importe quelle autre région du monde.

47. Le Honduras ne méconnaît pas la compétence de l'Assemblée générale pour débattre de la question qui nous occupe. Mais ce que le Honduras a voulu rappeler, c'est que cette compétence a été prévue aux Articles 11 et 35 de la Charte des Nations Unies, comme une compétence facultative et non comme une compétence obligatoire ou automatique. Cela est tout à fait logique, car il n'est pas possible d'oublier le Chapitre VII de la Charte pour ce qui est des activités entreprises sur la base de l'existence d'accords ou d'organismes régionaux, dont l'objectif est de connaître de toutes les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales et pouvant faire l'objet d'une action régional. Qui plus est, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 530 (1983), constate la préexistence du forum régional représenté par le groupe de Contadora, aux côtés des pays d'Amérique centrale, et considère « le large soutien exprimé aux efforts déployés par le groupe de Contadora pour trouver des solutions aux problèmes que connaissent les pays d'Amérique centrale et pour assurer une paix stable et durable dans la région ».

48. Au paragraphe 2 de la résolution, le Conseil de sécurité félicite le groupe des efforts qu'il déploie et lui demande instamment de poursuivre ces efforts. Ces efforts se sont poursuivis et, par l'adoption d'un document exposant les objectifs de paix, de sécurité, de démocratie représentative et pluraliste et de coopération pour le développement de l'Amérique centrale, ont permis d'établir les bases de négociation.

49. La délégation hondurienne ne saurait garder le silence sur la réalité de l'ouverture d'un débat de cette nature qui touche directement aux droits et intérêts du Honduras; c'est pourquoi nous devons exposer la position de notre pays afin que la communauté internationale se fasse une idée juste de ce qui se passe dans notre région et puisse se garder des informations partiales, tendancieuses et de propagande par lesquelles on cherche à l'influencer au moyen de cette instance et par certains autres moyens de communication.

50. Le Honduras cherche la paix dans ses trois dimensions : interne, bilatérale et multilatérale. Interne, parce que la véritable origine de la situation de conflit existant aujourd'hui en Amérique centrale est la rupture de l'ordre social interne, de la coexistence harmonieuse, principalement au Nicaragua et en El Salvador. Les conflits internes ont modifié l'équilibre des relations bilatérales et ont brisé les conditions de sécurité régionale qui existaient auparavant. Cela n'implique pas que des questions bilatérales, dans le sens strict du terme, entre Etats ne soient pas traitées dans cette dimension. Les conflits internes ne sont pas restés dans le cadre strictement national; ils l'ont débordé et se sont étendus aux autres pays de la région, ce qui a créé une crise globale aux incidences politiques, militaires, économiques et sociales complexes.

51. La crise centraméricaine ne peut, par conséquent, être considérée avec trop de simplicité ni avec une optique traditionnelle, car c'est une crise profonde et complexe, qui met en cause des facteurs et des conflits dont les dimensions sont différentes et variées, et dont la gravité est si préoccupante qu'elle exige un examen multilatéral. Voilà pourquoi nous insistons sur une solution globale et régionale de la crise qui afflige les peuples d'Amérique centrale.

52. La sécurité est un facteur primordial du rétablissement de la paix, de la coopération et du développement de la démocratie. Il y a au moins trois facteurs importants qui entrent en jeu dans ce domaine : l'armement avec toutes ses conséquences; la déstabilisation de gouvernements constitués, et la présence en Amérique centrale de forces n'appartenant ni à la région ni au continent.

53. Tout le monde sait que la révolution nicaraguayenne a pris pour structure un pouvoir militaire offensif, avec une supériorité d'armements et d'effectifs militaires plus grande que celle de tous les pays d'Amérique centrale réunis. Voilà un facteur de déséquilibre et d'insécurité très important. De même, un facteur de déstabilisation dans la région est le raisonnement géopolitique du Gouvernement nicaraguayen, qui a été présenté par le Ministre de la défense lorsqu'il a dit : « El Salvador est notre bouclier ». C'est donc qu'à son avis, la consolidation de sa révolution a pour condition essentielle le triomphe de l'insurrection en El Salvador et la déstabilisation principalement des démocraties représentatives voisines du Costa Rica et du Honduras. Des dirigeants salvadoriens du Frente para la Liberación Nacional ont déclaré, en outre, que l'Amérique centrale ne vit pas toute une série de processus révolutionnaires isolés, mais un même processus révolutionnaire régional.

54. En effet, le Ministre des relations extérieures du Honduras, à la 26^e séance, a dénoncé les exemples d'intervention ouverte du Nicaragua en El Salvador, les tentatives de déstabilisation des Gouvernements démocratiques du Honduras et du Costa Rica, et les déclarations des commandants qui gouvernent le Nicaragua qui ont dit : notre armée est prête à franchir les frontières du Honduras et du Costa Rica; nous étendrons la guerre du Guatemala au Panama; nous appuierons tous mouvements de guérilleros qui pourraient être organisés au Honduras. Et, de plus, le chef de la diplomatie nicaraguayenne, présent ce matin dans cette salle, a déclaré à des journaux panaméens que, si l'on ne trouvait pas une solution pacifique au conflit, il ne restait plus à son gouvernement qu'à déclarer la guerre au Honduras; et il l'a dit le 9 septembre de cette année encore, alors que se poursuivaient les délibérations des neuf Ministres des relations extérieures qui ont adopté à cette date-là le Document exposant les objectifs³, dont le Nicaragua a fait les éloges et qu'il était disposé à appliquer.

55. Cette manière de raisonner conduit forcément à une attitude menaçante qui se concrétise en actes d'agression et tient sur le qui-vive les autres pays de la région. La conséquence logique est que les autres pays de la région recherchent des formes de coopération afin de conjurer la menace et de repousser l'agression. Les circonstances que j'ai décrites rendent, par conséquent, la situation en Amérique centrale encore plus troublée, tendue et complexe.

56. Dans notre proposition de paix pour l'Amérique centrale — la première proposition présentée par un pays d'Amérique centrale depuis le 23 mars 1981 —, nous avons par conséquent insisté sur la cessation de la course aux armements, la limitation des armements, et l'interdiction d'importer certains types d'armes ayant un pouvoir destructeur dangereux ou cruel.

57. Pour ces mêmes raisons, nous avons très clairement souligné combien il était important de favoriser les accords politiques visant à renforcer un système démocratique et pluraliste en Amérique centrale; de maintenir le respect absolu des frontières délimitées et des limites traditionnelles de juridiction des Etats de la région; et de mettre fin au trafic clandestin d'armes ou à tout type d'appui aux groupes qui s'emploient à renverser les gouvernements constitués. Voilà pourquoi, au Honduras,

nous aspirons tant à la création de mécanismes de supervision et de surveillance internationaux pour contrôler efficacement le respect des engagements qui auraient été conclus en matière de sécurité.

58. Il est clair que notre plan de paix, qui vise à éliminer les causes réelles du conflit, ne pouvait être accepté par le Nicaragua, qui a été soumis à une présence et à une coopération militaire extraordinaires de pays et d'organisations extrarégionaux qui lui ont imposé les décisions qu'il devait adopter; c'est pourquoi l'on ne peut pas dire qu'il ait perdu la capacité de prendre ses propres décisions, puisqu'il n'a jamais eu cette capacité.

59. Le Ministre des relations extérieures du Nicaragua a fait, ce matin, de nombreuses affirmations partiales et tendancieuses. Je ne vais pas toutes les mentionner, mais je signalerai, à titre d'exemple, la suivante :

« En avril 1982, lors de ma visite à Tegucigalpa, j'ai présenté au Honduras une proposition de paix en sept points, dont le principal visait la signature d'un accord de non-agression entre les deux pays. Le Honduras a rejeté cette proposition sous tous ses aspects. »

[47^e séance, par. 34.]

60. Une telle affirmation est vraiment insolite, car, le 23 avril, il a reçu une note du Ministre des relations extérieures du Honduras dont je citerai le passage suivant :

« Au cours de votre séjour dans cette capitale, vous m'avez, Excellence, remis une proposition en sept points qui appelle quelques observations de la part de mon gouvernement car il est important que nos positions respectives soient bien claires.

« En effet, le premier point de votre proposition, Excellence, concerne la « tenue immédiate d'une réunion des chefs des armées du Honduras et du Nicaragua, dans l'esprit des accords de Guasaula ». A ce sujet, comme convenu, j'ai fait part au Président de la République de ce qui avait été discuté au sujet de la tenue éventuelle d'une réunion militaire afin de la concrétiser. En même temps, je vous rappelle, Excellence, que c'est dans le contexte de ladite initiative du Honduras que nous nous sommes réunis à Tegucigalpa et que, par la suite, nous nous réunirons à Managua et nous nous efforcerons de nous réunir avec les autres chanceliers de la région.

« J'entends bien que votre proposition est de nature bilatérale et qu'elle tend à améliorer les relations entre nos deux pays, alors que l'initiative hondurienne est plus ample, qu'elle a un caractère régional et des objectifs peut-être plus ambitieux. En dépit de tout cela, mon gouvernement considère que c'est l'approche régionale qui doit l'emporter, car les problèmes que connaissent les pays d'Amérique centrale, pour une grande part, ne se prêtent pas à une simple solution bilatérale. Qu'il suffise de rappeler que le plus grave de tous ces problèmes est celui de la violence qui règne dans certains de ces pays, car cette violence engendre d'autres problèmes tout aussi douloureux, comme celui des réfugiés. Sans la violence, quelles qu'en soient ses manifestations il n'y aurait pas de réfugiés. D'autre part, une chose qui, de toute évidence, fomente les explosions de violence, est le trafic d'armes qui existe dans la région. Il est donc nécessaire de déterminer d'où proviennent ces armes et qui en sont les destinataires, afin de pouvoir freiner ce trafic. Ces quelques exemples nous indiquent qu'il est impératif de chercher des solutions régionales, car, je le répète, » — dit le Chancelier — « les problèmes sont régionaux. »

« Il est encourageant de constater, toutefois, que nos deux propositions ne s'excluent pas nécessairement. Il y a certains points dans votre proposition, Excellence,

qui, sous une forme indirecte peut-être, sont prévus dans l'initiative hondurienne. »

61. C'est de ce refus que le Ministre nicaraguayen a parlé lorsqu'il a informé la communauté internationale!

62. Le Honduras, Etat libre, souverain et indépendant, qui a une politique interne et internationale fondée sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement, maintient et préserve sa propre capacité de décision pour atteindre les objectifs dont il cherche la réalisation dans le contexte des principes qui président au système interaméricain. Nous comprenons bien que pour ceux qu'intéressent davantage l'établissement de liens avec des pays extracontinentaux et l'application de ces idéologies étrangères, tout ce qui est contraire à ces objectifs suppose une « diminution » de la capacité de décision.

63. L'affirmation du Ministre nicaraguayen, selon laquelle la présence de troupes nord-américaines au Honduras obéissait à de prétextes raisons de guerre ou d'invasion, est également tendancieuse. L'armement excessif du Nicaragua, l'augmentation exorbitante de ses effectifs militaires et ses desseins d'expansionnisme idéologique ont poussé le Honduras, sur la base d'un accord public d'assistance militaire avec les Etats-Unis, en date du 20 mai 1954, à demander la réalisation de manœuvres communes qui, dans le cas actuel, ont pour but la meilleure formation de nos soldats pour faire face à toute hypothèse de subversion, c'est-à-dire à tout trouble de l'ordre interne par des bandes de malfaiteurs avec l'appui clandestin externe et localisé dans une zone déterminée du territoire national. Il est important de rappeler que, le 19 juin, le jour même où les Nicaraguayens célébraient l'anniversaire de leur révolution, le Gouvernement nicaraguayen a permis et a contribué à faire entrer au Honduras depuis son territoire la première centaine d'éléments subversifs armés, dûment contrôlés grâce à l'appui de la population rurale du pays. Toutefois, selon les informations obtenues des éléments subversifs qui ont été faits prisonniers, 2 000 hommes environ, se préparaient militairement, à partir du Nicaragua, à pénétrer au Honduras à des fins de subversion.

64. Il ne fait aucun doute que la démocratie est une préoccupation essentielle de tous les Honduriens. Après près de 20 ans de régimes irréguliers ou *de facto*, au moment même de la grande tourmente centraméricaine, nous, Honduriens, avons fait volte-face dans l'orientation de notre système politique. C'est un changement qui a été plus qu'avantageux pour les intérêts nationaux de paix, de liberté, de justice et de développement. Nous, Honduriens, avons tous, à l'heure actuelle, la responsabilité historique de défendre et de consolider notre démocratie naissante.

65. Cette responsabilité nationale doit également se répercuter sur le plan international. En outre, en vertu de notre Constitution, nous sommes obligés de promouvoir l'affermissement du système démocratique sur toute la planète.

66. Dans les circonstances actuelles, il est évidemment nécessaire d'établir des régimes démocratiques par participation et pluralistes dans la région centraméricaine; c'est un facteur essentiel de la sécurité et de la paix.

67. La crise régionale critique est due, précisément et en grande partie, aux conflits internes qui se produisent en raison de l'absence, dans certains pays de la région, de véritables régimes démocratiques dans les domaines politique, économique et social.

68. Par ailleurs, si les anciens régimes ne sont pas remplacés par de nouveaux régimes, dont la vocation démocratique est incontestable, le résultat en sera la recrudescence de la violence, car les principes de liberté

et de justice se trouvent profondément enracinés dans la conscience du peuple centraméricain, qui se rebelle de la même manière contre la tyrannie et l'exploitation, d'où qu'elles viennent.

69. La tentative visant à établir au Nicaragua des régimes autoritaires n'est pas seulement un facteur qui engendre la violence interne; c'est aussi un facteur qui engendre la méfiance et l'insécurité dans les relations centraméricaines. Cette situation comporte des éléments nouveaux et insoupçonnés de frictions internationales lorsqu'un nouveau régime d'orientation marxiste-léniniste, comme celui du Nicaragua, prétend étendre son modèle politique aux autres Etats centraméricains par des moyens violents et par la déstabilisation des gouvernements qui ne sont pas de leur côté.

70. Si, au facteur d'insécurité que représentent l'établissement de nouveaux régimes totalitaires et leurs activités interventionnistes, nous ajoutons l'alignement et l'intervention de forces et d'Etats extra-régionaux et extra-continentaux dans une zone comme la zone centraméricaine, une crise profonde et complexe caractérisée par le conflit des systèmes politiques en jeu en résultera.

71. En effet, comme le représentant du gouvernement du Honduras le déclarait devant le Conseil permanent de l'Organisation des Etats américains (*OEA*) en juillet dernier :

« Il faut aussi rappeler que le régime qui est au pouvoir au Nicaragua depuis 1979 a été inspiré et soutenu à sa naissance par l'*OEA*; on avait établi à cette époque que les bases essentielles sur lesquelles il devait s'appuyer pour être historiquement viable devaient être les suivantes :

« 1. Remplacement immédiat du régime de Somoza;
« 2. Mise en place d'un gouvernement démocratique comprenant les principaux groupes représentatifs opposés au régime de Somoza et reflétant la libre volonté du peuple nicaraguayen;

« 3. Organisation, dans les meilleurs délais, d'élections libres en vue de l'établissement d'un gouvernement authentiquement démocratique, garant de la paix, de la liberté et de la justice.

« Sur ces trois points définis à la dix-septième Réunion consultative et intégralement acceptés par ceux qui étaient à la tête du Conseil révolutionnaire de reconstruction nationale du Nicaragua, seul le premier a été respecté. Les deux autres, qui représentent l'engagement éthique et juridique pris par le nouveau régime devant l'*OEA*, ont été tournés en dérision, comme a été tournée en dérision la volonté collective du continent⁴. »

72. L'engagement d'organiser des élections menant à l'établissement d'un gouvernement authentiquement démocratique avec la participation de tous les groupes représentés et reflétant la volonté librement exprimée du peuple du Nicaragua n'a pas été tenu. Qui plus est, l'économie nicaraguayenne a été nationalisée et les droits de l'homme, de même que les droits politiques, civils, économiques et sociaux ont été violés. Il s'est en particulier produit un exode des minorités ethniques du fait de pratiques inhumaines; on a connu la censure de la presse et une restriction des activités religieuses. Ce sont tous ces événements qui ont provoqué un conflit interne au Nicaragua et entraîné un flot de milliers de réfugiés dans d'autres pays, lesquels sont venus changer l'équilibre des relations bilatérales dans la région. Ces faits ont également forcé le gouvernement sandiniste à s'armer à outrance, à augmenter de manière démesurée ses effectifs militaires et à avoir recours à des milliers de conseillers militaires venus de pays et d'organisations marxistes-léninistes. Les commandants sandinistes n'ont pas cherché

des solutions démocratiques à leurs problèmes internes; ils ont préféré créer ou tenter de créer, pour faire diversion, des luttes idéologiques violentes dans les pays voisins, s'efforçant de déstabiliser des régimes choisis par des peuples tels que celui du Honduras ou d'autres pays de la région. C'est de là qu'est née la course aux armements en Amérique centrale et c'est pour cela que le climat de sécurité, de confiance et de progrès qui devrait régner dans la région est en train de se détériorer.

73. Les pays sincèrement préoccupés par la situation devraient en tenir compte s'ils veulent véritablement se faire une idée exacte de ce qui se passe en Amérique centrale car il est impensable que le gouvernement sandiniste continue d'exploiter une propagande qui fait de lui une victime alors que c'est essentiellement lui l'auteur du drame centraméricain.

74. Qu'il me soit permis, avec tout le respect qui lui est dû, de citer le Ministre des relations extérieures du Venezuela qui, le 26 septembre dernier, parlant précisément de la question de l'Amérique centrale devant l'Assemblée générale, a dit à propos de la non-ingérence et de l'exercice du droit à l'autodétermination des peuples de l'Amérique centrale :

« L'autodétermination est le support de la non-ingérence car, en partant de la liberté essentielle, on aboutit à la liberté des peuples. Lorsque cette dernière est niée, on ne peut invoquer la non-intervention pour asservir et assujettir les peuples car la solidarité universelle entre les hommes, qui a sa racine dans l'identité de la condition humaine, prend le pas sur les différences nationales.

« Si nous, peuples du tiers monde, avons été les défenseurs les plus acharnés de la non-intervention en tant que principe fondamental de l'ordre international et de la coexistence entre les nations, c'est précisément parce que l'intervention que pratiquaient les nations puissantes empêchait que nos peuples manifestent sans restriction leur volonté.

« Voilà comment nous formulons ce principe aujourd'hui : non-intervention afin que chaque peuple puisse décider de son propre avenir. Nous ne pouvons accepter la non-intervention comme argument rhétorique opportuniste servant de bouclier à certaines gens ou à certains groupes pour fouler aux pieds la volonté de nos peuples.

« En 1979, lorsqu'à l'Organisation des Etats américains on débattait de la situation régnant dans le Nicaragua de la dictature somoziste, le Venezuela, agissant de concert avec les autres pays parties au Pacte sous-régional andin, préconisait la reconnaissance du principe de la solidarité des peuples au-delà des frontières nationales. En effet, il s'agissait de lutter pour le respect des droits de l'homme et pour le principe même de l'autodétermination des peuples.

« La manifestation répétée et périodique de la volonté populaire, libre de toutes entraves, est la condition de la paix entre les nations. C'est pourquoi nous croyons que l'établissement d'une paix stable dans la région de l'Amérique centrale suppose un effort soutenu pour institutionnaliser la démocratie. » [*5^e séance, par. 140 à 144.*]

75. Afin de rappeler à certains pays latino-américains notoires qui ont tendance à oublier les options latino-américaines, et pour la gouverne de certains Etats n'appartenant pas au continent qui, se fondant sur leur idéologie solidaire proclamée, appuient celle-là et toutes sortes d'oubli, il convient d'invoquer une partie de la réalité sagement exposée dans leur « Manifeste aux peuples d'Amérique latine » du 24 juillet 1983, par les Présidents

des républiques boliviennes du Venezuela, de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou, de la Bolivie et du Panama à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Libérateur Simón Bolívar.

76. Reflétant de manière indiscutable l'idosyncrasie des Latino-Américains dans des domaines comme « La paix et la violence » ou encore « la démocratie, la liberté et le pluralisme », nos chefs d'Etat ont déclaré :

« Tout aussi solide et fondamentale est l'indomptable volonté de nos pays de défendre la stabilité de leurs institutions et leur droit de vivre en paix, en liberté et en démocratie face à ceux qui recourent à la violence pour remplacer ce système par un régime totalitaire.

« L'exaltation du recours aveugle à la force pour parvenir aux buts fixés entraîne un interminable cortège de crimes de toutes sortes qui font d'innocentes victimes.

« L'indignation et l'horreur qu'inspire individuellement et collectivement la violence ne suffisent pas; il faut pour la supprimer créer une dynamique politique, sociale et culturelle particulière qui permette d'identifier l'origine des phénomènes en question et d'appliquer des solutions adéquates dans un esprit constructif.

« Il faut s'efforcer d'opérer des réformes sociales qui permettent aux populations de profiter des avantages de la société contemporaine et d'améliorer la qualité de leur vie sur le plan de l'alimentation, du vêtement, du logement, de l'éducation, de la santé et des loisirs, autant de droits inhérents à la dignité de la personne humaine. La justice sociale et la liberté politique sont le fondement d'une paix stable susceptible de mettre fin à la violence généralisée.

« L'intention tant de fois proclamée d'obtenir que les peuples latino-américains puissent résoudre eux-mêmes leurs problèmes revêt à l'heure actuelle une signification spéciale du fait de la démarche entreprise par le « groupe de Contadora », mais ce but ne pourra être vraiment atteint sans la ferme volonté de tous les peuples latino-américains agissant de concert et guidés par la solidarité que leur dictent leurs luttes, intérêts et espoirs communs.

« Cette communauté de buts s'avère particulièrement nécessaire si l'on veut apporter une solution à la grave situation dans laquelle se trouve l'Amérique centrale, où la violence prend actuellement les proportions les plus tragiques.

« L'instauration de régimes authentiquement démocratiques est un facteur essentiel au rétablissement de la paix. Elle n'est possible que si l'on permet aux peuples d'exprimer librement leur volonté par l'intermédiaire d'élections qui garantissent le pluralisme des partis et le respect des procédures régulières et des résultats.

« Afin de réaliser ces objectifs, il convient de surmonter les problèmes sociaux et économiques qui, à long terme, ont créé une situation d'injustice sociale qui explique, dans une large mesure, la violence qui règne dans la région.

« La consolidation de la démocratie, l'institutionnalisation de la liberté et l'application effective du pluralisme politique constituent les buts fondamentaux à atteindre si l'on veut concrétiser la pensée politique du Libérateur.

« La lutte pour l'émancipation a été indissolublement liée aux idéaux de liberté, de défense des droits de l'homme, d'autodétermination des peuples ainsi qu'à la solidarité et à l'union nécessaires des populations du continent.

« Les vicissitudes qu'ont rencontrées les pays d'Amérique pendant plus de 150 ans de régime républicain pour édifier la démocratie, loin de traduire un déterminisme sociologique selon lequel les libertés républiques ne seraient qu'une utopie, prouvent la volonté inébranlable des peuples de notre continent d'établir, envers et contre tout, un régime politique authentiquement populaire, pour le bien commun des différentes nations.

« La pratique systématique d'élections périodiques représente le seul moyen d'assurer la légitimité du pouvoir; en outre, quand ces élections sont assorties des garanties nécessaires pour en faire l'expression de la volonté populaire, elles assurent tout naturellement l'alternance du pouvoir; cela constitue le moyen le plus sûr non seulement de veiller à ce que le pluralisme se traduise par la possibilité d'exprimer, dans la plus grande liberté, n'importe quelles idées, tendances et opinions mais également de faire en sorte que se grave de manière permanente dans le cœur des hommes le respect du droit d'autrui, qui seul peut permettre le développement de la société civile dans la paix. » *[A/38/325, par. 18 à 21.]*

77. L'Organisation internationale dans ses dimensions universelles et régionales, des mouvements auréolés d'un grand prestige international, comme le mouvement des pays non alignés, des résolutions telles que la résolution 2625 (XXV) contenant la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, la résolution 36/103 contenant la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et la résolution 2734 (XXV) relative à la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale réaffirment, de manière continue, le respect de principes tels que les principes suivants : l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats, l'inviolabilité des frontières internationalement et légalement reconnues, la non-ingérence et le respect du droit des peuples à un développement national et social libre. Néanmoins, il est clairement souligné qu'il doit y avoir un strict respect mutuel de ces principes. Voilà pourquoi il faut s'inquiéter de l'avenir des relations internationales lorsqu'un gouvernement, du seul fait qu'il se qualifie de révolutionnaire, demande, et obtient souvent, que soient appuyées des résolutions aux termes desquelles l'on ne reconnaît pas aux autres leurs droits de défendre leur souveraineté, leur intégrité, leurs frontières, leur autodétermination, mais l'on exige expressément d'éviter toutes mesures qui pourraient porter atteinte à ces principes lorsqu'il s'agit d'un gouvernement surgi, par nécessité, de la violence, mais qui a pris une forme totalitaire par opportunisme idéologique et qui essaie d'imposer sa conception idéologique à ses voisins grâce à l'appui incontestable de groupes subversifs et terroristes.

78. L'article 15 de la Constitution hondurienne stipule :

« Le Honduras fait siens les principes et les pratiques du droit international qui préconisent la solidarité, l'autodétermination des peuples, la non-ingérence et le renforcement de la paix et de la démocratie universelles. »

Voilà les principes et les pratiques qui inspirent la politique extérieure du Honduras dont la manifestation concrète est la recherche de la paix, de la sécurité, de la démocratie et de la coopération aux fins du développement.

79. Pour que l'ordre international subsiste, il faut que chaque pays puisse exercer ses droits, mais également qu'il s'acquitte de devoirs correspondants et qu'il respecte les

éléments fondamentaux du principe de l'égalité souveraine, à savoir que tous les Etats sont juridiquement égaux et que chaque État a le devoir de respecter la personnalité des autres Etats.

80. C'est compte tenu de tout ce qui précède que toutes les résolutions viables, la négociation et la conclusion d'accords et la mise en vigueur des traités dépendent de la consécration de ces principes, les intérêts et les droits de toutes les parties concernées par un conflit donné étant pris en considération.

81. Contrairement à ceux dont l'attitude crée des tensions entre les gouvernements, le Honduras adopte, lui, des initiatives qui tendent à favoriser des solutions susceptibles d'améliorer les conditions de vie des peuples d'Amérique centrale et de leur offrir davantage de possibilités d'emploi. C'est ainsi que nous avons déclaré devant les communautés européennes et plusieurs gouvernements européens, et que nous réaffirmons ici aujourd'hui devant l'Assemblée, que nous appuyons ce qu'a dit, au nom du groupe de Contadora, le Président de la Colombie, M. Belisario Betancur, à Bruxelles le 6 octobre 1983, dans son discours intitulé « L'Amérique latine et les Caraïbes devant l'Europe », à savoir :

« La communauté, les personnalités et les organismes internationaux, dont les Nations Unies, le pape Jean-Paul II, le Parlement européen, l'Organisation des Etats américains, le Mouvement des pays non alignés, se sont prononcés favorablement à l'égard des démarches de Contadora : le moment est venu de traduire la solidarité internationale sur le plan de l'assistance, car la paix est une et indivisible, et parce que la paix est fragile si elle ne repose pas sur des conditions objectives qui assurent aux peuples un minimum de bien-être et qui empêchent que les agents subjectifs de la subversion, où qu'il se trouvent, aient des raisons réelles de s'insurger. »

82. En conséquence, le Honduras appuie le point de vue présenté à cette occasion dans un « plan de développement pour l'Amérique centrale » en mettant l'accent sur ce qui a trait à un plan global d'emploi et à l'utilisation des ressources techniques et financières au profit du développement de la région.

83. En raison de tout ce qui précède, le Honduras accueille favorablement, car il y voit l'expression d'une solidarité concrète et constructive, la résolution adoptée le 12 octobre 1983 par le Parlement européen concernant les relations économiques et commerciales entre les Communautés européennes et l'Amérique latine. Pour ce qui est de l'Amérique centrale, cette résolution « invite la Commission et le Conseil à présenter à l'Amérique centrale un projet d'accord de coopération économique qui serait le témoignage de l'engagement pris par la communauté à son égard et à concrétiser cette offre globale d'accord de coopération par des accords bilatéraux avec les Etats qui, dans cette région, ont déjà mis ou mettent en place des structures démocratiques ou ont un niveau de développement très faible et n'appartiennent pas au groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique⁵. »

84. Le Honduras espère que les Etats européens concernés auront entendu l'appel du Parlement européen et y donneront suite, donnant ainsi un exemple des idéaux de la démocratie représentative et authentique. C'est pourquoi nous attachons également une importance particulière aux plans de coopération économique et sociale que les Etats-Unis d'Amérique essaient de mettre en application dans la région de l'Amérique centrale sur la base des priorités établies par les habitants de cette région.

85. Le Honduras appuie et encourage les bons offices du groupe de Contadora, car les cinq pays de la région centraméricaine doivent trouver eux-mêmes, sans aucune intervention étrangère, la solution de leurs problèmes. Nous sommes convaincus que le différend actuel, comme tous les autres, doit être réglé exclusivement par des moyens pacifiques et conformément aux objectifs, principes et dispositions de la Charte des Nations Unies et aux principes de l'organisation régionale et du système interaméricain.

86. A cet égard, nous rappelons que nous avons ratifié le document adopté récemment au sein de notre instance régionale composée des cinq pays d'Amérique centrale, avec l'aide du groupe de Contadora. Ce document contient 21 objectifs¹ qui servent de base aux négociations multilatérales. Ces négociations, perçues sous un angle régional et global, devraient aboutir à la conclusion d'accords simultanés et juridiquement contraignants en vue de l'instauration de la paix en Amérique centrale.

87. Il faut éviter que ce document soit dénaturé en ne retenant que ce qui convient à un pays tout en excluant ce qui intéresse les autres pays d'Amérique centrale. Le Honduras, premier pays centraméricain à avoir présenté un plan de paix pour l'Amérique centrale, pense que tous les pays centraméricains devraient soumettre des propositions de négociation en vue d'atteindre l'objectif qui est le nôtre, à savoir, mettre fin à la crise que connaît la région. Mais nous ne pouvons pas manquer de souligner que la dernière proposition officielle du Nicaragua publiée et diffusée partout et en utilisant tous les moyens dont dispose ce pays, et communiquée au Gouvernement du Honduras seulement le 25 octobre, est une proposition unilatérale et partielle. Il s'agit d'une proposition qui ne vise nullement à permettre l'ouverture de négociations en Amérique centrale mais d'obtenir, par voie de propagande, la consécration universelle du Gouvernement nicaraguayen. En vertu de ce qui précède, la communauté internationale et les Etats représentés ici doivent éviter de se laisser manipuler par une présentation aussi partielle que la solution des problèmes de l'Amérique centrale. Pour cela, il est nécessaire que ces pays comparent cette proposition avec le Document exposant les objectifs visés.

88. Ils pourront ainsi constater que la position nicaraguayenne ne tient compte uniquement que de la sécurité du gouvernement sandiniste et oublie totalement le droit des quatre autres Etats à la sécurité. Cette proposition ne contraint pas à respecter les engagements politiques et les engagements économiques et sociaux, particulièrement ceux concernant les droits de l'homme, politiques, civils, sociaux, religieux et culturels. Somme toute, elle ne reprend que les points qui intéressent le Gouvernement nicaraguayen et ampute ostensiblement le Document exposant les objectifs. Qui plus est, il s'agit d'une proposition qui fait dépendre de l'acceptation d'un seul des points l'acceptation de tous les autres. J'en veux pour preuve la note du 25 octobre par laquelle le Ministre des relations extérieures du Nicaragua a communiqué cette proposition au Ministre des relations extérieures du Honduras. Le Gouvernement nicaraguayen l'a intitulée « Bases juridiques en vue de garantir la paix et la sécurité internationales des Etats de l'Amérique centrale ». Le Ministre des affaires étrangères déclarait que si cette proposition était accueillie favorablement « nous pourrions alors nous consacrer à l'examen d'autres questions telles que le développement militaire et la sécurité — un euphémisme pour la course aux armements — aux conseillers militaires étrangers et aux questions économiques, politiques et sociales. »

89. Le Gouvernement hondurien a pris note de ce qui précède. Il espère qu'en raison de son caractère partial

et unilatéral, la proposition du Nicaragua, qui ne fait que dénaturer le Document exposant les objectifs sera écartée afin que, comme le demande le dernier paragraphe de ce document, on entreprenne « des négociations en vue d'ouvrir la voie à la conclusion d'accords et à l'adoption des mécanismes nécessaires pour préciser et concrétiser les objectifs énoncés dans le [présent] document et d'assurer la mise en place de systèmes adéquats de vérification et de contrôle ».

90. Pour permettre la réalisation de ces objectifs, le Honduras a soumis une proposition dont chacun a pu prendre connaissance. Elle consiste à intégrer trois groupes de travail composés de représentants de chacun des pays qui seraient chargés, respectivement, des domaines suivants : politique, sécurité et coopération économique et sociale. Ainsi, seraient établis les mécanismes permettant de suivre sur le plan international les questions qui leur seraient soumises. Cela permettrait la concertation d'engagements simultanés, dûment garantis et vérifiables sur le plan international, en tant que mesure effective pour parvenir à une paix sûre et durable en Amérique centrale.

91. La question centraméricaine ne pourra trouver une solution que si l'on traite simultanément et sur le plan régional, les atteintes à la paix et à la sécurité, si l'on instaure, voire si l'on perfectionne, des régimes démocratiques représentatifs et pluralistes et si l'on tient compte de la nécessité du développement de tous les pays de la région. C'est pourquoi l'appui le plus efficace que pourrait apporter la communauté internationale serait de favoriser le respect mutuel entre tous les pays d'Amérique centrale, de stimuler les mécanismes régionaux de solutions pacifiques du genre de celui qui a été créé grâce à l'instauration du groupe que l'on a appelé « groupe de Contadora ». La communauté internationale pourrait également appuyer concrètement les efforts des Etats d'Amérique centrale en vue de promouvoir la justice économique et sociale de leurs peuples.

92. Mon gouvernement, je le répète, a placé toute sa confiance dans la démarche du groupe de Contadora et, fidèle à ses engagements internationaux, il informe aujourd'hui la communauté internationale de sa position dans la recherche d'une solution au conflit centraméricain dans le respect strict et mutuel des principes du droit international que j'ai déjà mentionnés. En appliquant ces principes et grâce aux démarches et aux bons offices du groupe de Contadora, notre pays souhaite décourager toute confrontation entre l'Est et l'Ouest, car c'est aux pays d'Amérique centrale qu'il incombe de résoudre leurs propres problèmes, comme l'ont dit également les présidents des pays qui constituent le groupe de Contadora lors de la réunion de Cancún le 17 juillet dernier.

93. Pour le moment, nous n'aurions aucune raison vraiment fondée de retirer la question d'Amérique centrale de son contexte régional. Pour l'instant, il faut permettre au groupe de Contadora de poursuivre sa mission de bons offices au niveau sous-régional, participant ainsi de façon opportune aux efforts de paix de la région. Des réunions sont prévues pour les prochaines semaines. Certains processus de consultation sont en cours et notre gouvernement estime que si les pays d'Amérique centrale ont le sentiment de la responsabilité historique qui doit caractériser cet épisode en Amérique centrale, si la bonne foi caractérise les négociations et les accords qui pourraient être adoptés par les pays mêmes de la région, s'il existe une volonté politique, ferme et positive, d'arriver dans la concorde et dans l'harmonie à la coexistence de nos pays — politique que soutient et pratique le Honduras —, aucun pays en cause ne devrait agir contrairement à ces objectifs vitaux pour la prospérité de la

région, soit en commettant des actes de provocation unilatéraux, soit en se livrant à des agressions surprise ou temporaires, soit en affaiblissant les négociations du Forum latino-américain par le biais de sa polarisation de la question au sein de l'Assemblée.

94. Enfin, nous estimons que, dans ce débat, le Nicaragua poursuit plusieurs buts. Premièrement, échapper à la négociation future dans le cadre du groupe de Contadora à cause de son caractère global et régional; deuxièmement, pouvoir compter sur l'appui de pays n'appartenant pas au continent; troisièmement, polariser la question de l'Amérique centrale pour la placer dans le conflit Est-Ouest; quatrièmement, porter un coup sérieux au processus latino-américain de négociations au groupe de Contadora et, cinqièmement, obtenir un appui à sa récente proposition visant à conclure quatre traités, à savoir un traité multilatéral entre les cinq pays d'Amérique centrale, deux traités bilatéraux — Etats-Unis-Nicaragua et Honduras-Nicaragua — et un quatrième accord appelé Accord des pays intéressés à la solution de la crise d'El Salvador. Ce projet a seulement été conçu pour protéger le Nicaragua, pour lui assurer l'impunité dans son action interventionniste et il n'offre pas la moindre garantie aux autres pays de la région, moins encore au Honduras. Par ailleurs, les quatre traités ne correspondent pas à l'ordre du jour du groupe de Contadora et ne tiennent aucunement compte des 21 objectifs récemment adoptés par les cinq pays d'Amérique centrale.

95. Par ces tactiques, le Gouvernement du Nicaragua veut se dérober aux négociations qui devraient avoir lieu à l'avenir au sein du groupe de Contadora; il veut également obtenir un appui politique contre de prétendus actes d'agression sans courir le risque d'être condamné pour ses propres actes d'agression contre d'autres pays d'Amérique centrale. Le Nicaragua ne s'engage pas non plus à respecter les objectifs premiers de la révolution à savoir le pluralisme, l'économie mixte, le non-alignement et les élections, tous objectifs que le Nicaragua a adoptés au sein de l'OEA. Le Nicaragua veut éviter de s'engager à mettre un terme à sa course aux armements; il veut aussi éviter de s'engager à rétablir l'équilibre militaire et la sécurité dans la région. De plus, il prétend donner aux Nations Unies toute compétence sur la crise d'Amérique centrale en abandonnant totalement les démarches du groupe de Contadora et de l'OEA en tant qu'organisme continental.

96. De ce point de vue-là, si le Honduras a uni sa voix à celle des autres délégations qui ont participé à ce débat, il l'a fait dans le but de réaffirmer la volonté de paix de son gouvernement constitutionnel, sa foi dans le processus de négociations du groupe de Contadora et son strict respect des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

97. M. TSVETKOV (Bulgarie) : La question de la situation en Amérique centrale dont est saisie actuellement l'Assemblée générale est particulièrement urgente. Il s'agit évidemment d'une situation de crise profonde provoquée par les actes agressifs des Etats-Unis, d'une situation qui constitue une menace réelle et sérieuse non seulement pour la paix et la sécurité dans la région, mais pour la paix et la sécurité mondiales.

98. La délégation de la République populaire de Bulgarie se félicite de la décision de l'Assemblée générale d'inscrire à son ordre du jour la question de la situation en Amérique centrale et de la discuter à l'heure actuelle, au moment où l'intervention armée des Etats-Unis contre la Grenade a particulièrement aggragé la tension, déjà assez dangereuse, dans cette région du monde.

99. L'Assemblée générale a eu l'occasion d'entendre au cours du débat général de cette session plusieurs délégations exprimer leur profonde préoccupation face à la situation critique en Amérique centrale créée par les Etats-Unis. Cette année, le Conseil de sécurité a dû aussi se pencher à plusieurs reprises sur la situation dans cette région du monde au sujet des activités subversives et de l'agression planifiée et dirigée par les Etats-Unis contre le Nicaragua et, dernièrement, au sujet de l'intervention armée des Etats-Unis contre la Grenade. Il n'y a que quelques jours, après le veto imposé par les Etats-Unis au Conseil de sécurité sur la résolution concernant leur intervention contre la Grenade, que l'Assemblée générale a examiné d'urgence cette question et a adopté la résolution 38/7 condamnant l'intervention et appelant à son arrêt immédiat et au retrait immédiat de toutes les troupes étrangères de l'île.

100. La tension en Amérique centrale ne cesse de s'accroître. Les aspirations des peuples de cette région à la paix, à l'indépendance nationale, au développement et à la justice sociale se heurtent aux efforts persistants de l'impérialisme américain pour préserver sa domination néo-coloniale. En dépit de la vérité évidente, confirmée à maintes reprises à la tribune de l'ONU, selon laquelle les conflits dans cette partie du monde sont provoqués par l'exploitation cruelle des sociétés transnationales et par l'arbitraire séculaire des dictatures oligarchiques, Washington ne cesse pas de répéter ses inventions forgées de toutes pièces, dont on est las déjà, d'ailleurs, de prétendues « instigations étrangères ». C'est ainsi que Washington s'efforce de justifier la violence armée brutale contre les peuples, violence par laquelle il vise à faire régresser le développement progressiste dans cette partie du monde.

101. Les Etats-Unis cherchent de nouveau à contraindre les Etats et les peuples souverains à renoncer à leur politique indépendante au profit des intérêts impérialistes américains en recourant au diktat, aux menaces et à l'emploi direct de la force armée.

102. Tout en foulant aux pieds de manière brutale et peu scrupuleuse les normes du droit international et les principes de la Charte des Nations Unies, Washington s'arroke arbitrairement le droit de décider de la destinée des différents peuples et pays et de jouer le rôle de gendarme mondial. Les forces les plus réactionnaires de l'impérialisme s'efforcent à l'heure actuelle, en partant d'une position de force et en ayant recours au diktat, y compris aux interventions armées ouvertes soit en Amérique centrale, soit en Afrique australe, soit au Moyen-Orient ou dans les Caraïbes, de déterminer quel devrait être le système politique et la politique extérieure des différents pays.

103. L'intervention armée ouverte et brutale des Etats-Unis contre la Grenade sous des prétextes dénués de tout fondement — prétextes qui ont été désapprouvés même par leurs alliés les plus proches et dénoncés dernièrement par la presse américaine —, les victimes parmi la population civile, le bombardement d'objectifs civils, y compris un hôpital où plusieurs malades ont été tués, l'usurpation du droit du peuple de la Grenade à l'autodétermination : voilà un nouvel exemple clair et cynique de la manière par laquelle l'impérialisme américain réalise ses intérêts stratégiques vitaux.

104. Les Etats-Unis persistent dans leur agression contre le Nicaragua, en violation de la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité, pour laquelle les Etats-Unis eux-mêmes ont voté et qui a explicitement réaffirmé le droit du Nicaragua de vivre en paix et en sécurité à l'abri de toute ingérence étrangère.

105. Il n'y a que quelques jours, le Sénat des Etats-Unis a de nouveau accordé des millions de dollars destinés à l'exportation de la contre-révolution au Nicaragua, ce qui a été appelé « *covert aid* ». Nous connaissons tous ce que signifie cette aide. Il s'agit d'expédier en territoire nicaraguayen de nouvelles bandes de mercenaires somozistes, recrutées, entraînées et dirigées par les Etats-Unis et leurs services spéciaux, pour perpétrer des actes armés terroristes contre le peuple du Nicaragua; il s'agit également de nouvelles armes pour ces mercenaires, de nouvelles victimes parmi la population civile, de nouvelles destructions des valeurs économiques et culturelles de ce pays indépendant.

106. Comme l'a déclaré M. Boland, président de la Commission permanente d'enquête de la Chambre des représentants des Etats-Unis, le Gouvernement américain « mène une guerre au Nicaragua, et qu'on n'ait aucune illusion à cet égard : c'est exactement cela que les Etats-Unis sont en train d'y faire ».

107. Un commentateur politique des Etats-Unis, se référant au manque de volonté de l'administration américaine de s'engager sur la voie des négociations pour le règlement des problèmes de l'Amérique centrale, a dit dans un article publié dans le *New York Times*, le 21 octobre :

« Le Gouvernement Reagan, selon son propre aveu, et notamment celui du Sous-Secrétaire à la défense Fred Ikle, cherche en Amérique centrale la victoire et non pas un accord négocié; et l'ultime hypocrisie, c'est qu'elle fait cela pour des raisons géopolitiques et de guerre froide et non pas pour quelque préoccupation réelle que ce soit pour la démocratie et les droits de l'homme. »

108. La pression militaire directe des Etats-Unis contre le Nicaragua ne cesse de s'accroître. Des objectifs économiques sont détruits, et il y a des centaines de victimes parmi la population civile. Dans le même temps, on continue de concentrer avec évidence au voisinage des deux côtes de ce pays des dizaines de navires de guerre américains. A proximité des frontières du Nicaragua, les forces armées des Etats-Unis mènent, de pair avec l'armée hondurienne, des manœuvres qui fraient le chemin pour une invasion éventuelle au Nicaragua et qui garantissent l'impunité des bandes somozistes.

109. Pour venir à bout des mouvements de libération nationale en Amérique centrale, le Gouvernement américain mise de plus en plus sur les blocs militaires agressifs qu'il a lui-même créés. Nous avons déjà vu quelles étaient les vrais fonctions des prétendues forces régionales de sécurité qui ont servi d'écran de fumée pour permettre aux forces armées des Etats-Unis de réaliser leur expédition punitive contre la Grenade souveraine. Il ne fait aucun doute que l'autre pacte de ce type, portant la dénomination hypocrite de « Communauté démocratique centraméricaine », a pour mission d'être utilisé en tant qu'instrument visant à étouffer le pouvoir populaire au Nicaragua.

110. En effet, ce n'est pas seulement le Nicaragua qui est menacé. Au cours des quatre dernières années, les Etats-Unis sont intervenus dans les affaires intérieures de plusieurs autres pays de la région, ce qu'ils ont fait d'ailleurs tout au long de plusieurs années, tout en encourageant des solutions néocolonialistes en Amérique latine.

111. Les conseillers militaires et politiques américains agissent en El Salvador comme au temps de la United Fruit Company, dont la triste renommée est déjà bien connue. Washington décide quelle tactique doit être employée dans les actes armés contre le peuple de ce pays. Il arrange et finance des farces électorales et foule aux

pieds de manière brutale les aspirations légitimes du peuple d'El Salvador et dresse des obstacles au règlement politique des problèmes du pays par la voie des négociations.

112. La politique hostile des Etats-Unis à l'égard de la République de Cuba continue d'être un facteur particulièrement déstabilisateur dans la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes. Les accusations absurdes et sans fondement de Washington contre Cuba servent à couvrir sa propre politique de terrorisme et d'agression contre le peuple de ce pays. Les Etats-Unis ont recours aux diversions les plus dangereuses. Ils intensifient sans cesse le chantage politique, économique et militaire contre ce pays membre du mouvement des pays non alignés et conçoivent ouvertement des plans de blocus et de provocations militaires.

113. Les préoccupations de la communauté internationale à l'égard des menaces des Etats-Unis de recourir encore à la force à l'avenir sont complètement justifiées. Le sinistre scénario utilisé à l'égard de la Grenade est déjà en marche au Nicaragua : une campagne de calomnies orchestrée par la machine de propagande la plus puissante du monde, le refus évident de discuter les nombreuses propositions visant à résoudre les problèmes par des voies pacifiques, la recherche de prétextes pour une intervention armée, la nouvelle démonstration de force pour que l'impérialisme américain puisse restaurer sa suprématie complète dans cette partie du monde.

114. Il est impératif que, devant cette situation, la communauté internationale recherche activement une solution aux problèmes de l'Amérique centrale, sur la base des normes du droit international, des buts et des principes de la Charte des Nations Unies et dans l'intérêt des aspirations légitimes des peuples de la région à la paix, au développement et à la justice sociale.

115. Les options générales d'une telle solution sont exposées plus spécialement dans la Déclaration politique de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983. Il s'agit, en l'occurrence, du respect de l'indépendance et de la souveraineté, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, du respect du droit de chaque pays de choisir librement son système politique, économique et social.

116. Nous nous félicitons de la Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale, adoptée par les chefs d'Etat de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela [A/38/303] et nous suivons avec sympathie les efforts du groupe de Contadora, en vue de trouver une solution politique aux problèmes par la voie des négociations qui est la seule voie vers le règlement juste de la situation en Amérique centrale.

117. De l'avis de ma délégation, les propositions justes et flexibles et les projets concrets présentés, une nouvelle fois, par le Ministre des relations extérieures du Nicaragua, M. Miguel D'Escoto Brockmann, dans son intervention à la 47^e séance, qui sont dans l'intérêt de tous les pays de la région, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité dans le monde, constituent une base réaliste et raisonnable en vue d'un règlement global du problème.

118. La République populaire de Bulgarie est profondément convaincue que les mesures immédiates qui devraient être prises pour le règlement de la situation en Amérique centrale et dans les Caraïbes comprennent le retrait immédiat de toutes les troupes d'occupation de la Grenade, la cessation des actes d'agression et de toute activité subversive contre le Nicaragua, l'arrêt de l'ingérence dans les affaires intérieures d'El Salvador afin de trouver une solution politique aux problèmes de ce pays

par la voie des négociations, l'arrêt des manœuvres militaires américaines sur le territoire et dans les eaux des pays de l'Amérique centrale et la cessation de la menace de la force contre les Etats de la région.

119. Tout cela permettra aux peuples de l'Amérique centrale d'édifier en toute liberté et souveraineté leur propre avenir sur la voie pour laquelle ils ont eux-mêmes opté et qui est conforme à leurs propres intérêts nationaux.

120. La République populaire de Bulgarie réaffirme sa sympathie à l'égard de leur lutte de libération, d'indépendance nationale et de progrès social.

121. M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Il est tout naturel que l'Assemblée générale discute de la situation en Amérique centrale au moment où, dans cette région et dans d'autres, nous assistons à une escalade continue d'actions agressives et hostiles, à des interventions directes et à l'invasion armée et autres manœuvres perpétrées par le Gouvernement des Etats-Unis, contrairement aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales.

122. Au cours de la présente année, le Conseil de sécurité a tenu un certain nombre de réunions d'urgence consacrées à l'examen des actes de provocation, des menaces et des actes d'ingérence directs ou indirects de la part des Etats-Unis contre plusieurs pays. En avril 1982, le Conseil de sécurité s'est réuni pour discuter de l'escalade des activités militaires et de l'intervention armée perpétrées par les Etats-Unis contre le Nicaragua. En mai 1983, le Conseil de sécurité s'est réuni une fois encore pour discuter de l'intervention militaire au Nicaragua, organisée, financée et préparée par les Etats-Unis. En mars et en août 1983, le Conseil de sécurité s'est réuni à nouveau pour examiner les actes de provocation et les menaces contre le peuple arabe de la Jamahiriya arabe libyenne qui ont résulté de la présence de la VI^e flotte américaine le long des côtes libyennes.

123. L'histoire des Gouvernements américains regorge d'actes d'agression, d'ingérence, d'invasion et d'occupation. Qui d'entre nous ne se souvient pas de la guerre menée par les Etats-Unis contre le Viet Nam ? Qui d'entre nous peut oublier les interventions continues des Etats-Unis dans les affaires intérieures de Cuba et de la Corée ou dans celles du peuple iranien et l'appui accordé à la dictature du Shah ? Qui d'entre nous ne se souvient de leurs tentatives visant à inverser le cours de l'histoire ? Qui d'entre nous ne se souvient des provocations, des menaces et des actes d'agression perpétrés par les Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne depuis 1969 et jusqu'à ce jour ? La Libye tout entière était utilisée comme une base militaire par les Etats-Unis d'Amérique et les sociétés américaines contrôlaient l'économie nationale et la dirigeaient dans leurs propres intérêts. L'avènement de la révolution du 1^{er} septembre 1969 a mis fin au régime fantoche à la solde du Gouvernement américain, a démantelé les bases américaines, a mis fin aux monopoles pétroliers lorsque la Libye a procédé à l'émanicipation économique, à la nationalisation du pétrole au profit des peuples de la région, appuyé les forces de libération nationale en Afrique australe et la lutte du peuple palestinien et a adopté une politique non alignée s'opposant au colonialisme, au racisme et au sionisme.

124. Certes, tout cela ne fut pas du goût des Etats-Unis. Depuis 1969, les Etats-Unis se sont livrés à une série d'actes agressifs contre la Libye, et ce sans interruption jusqu'à ce jour. Depuis cette époque, la Jamahiriya arabe libyenne est victime de nombreux actes de provocation et d'agression directes et indirectes de la part des Etats-Unis.

Ces actes terroristes ont pris diverses formes, telles que l'agression directe, la pression économique, les menaces de la VI^e flotte américaine au large des côtes libyennes et près du Golfe de la Grande Syrte, les manœuvres militaires près des frontières orientales libyennes et les campagnes d'information visant à diffamer la Jamahiriya arabe libyenne dans les milieux internationaux.

125. La politique d'occupation et d'invasion n'est pas une politique nouvelle aux Etats-Unis. Leur histoire regorge d'actes d'agression perpétrés contre divers peuples. Au nom de la démocratie et sous le slogan des « défenseurs de la liberté » les Etats-Unis se sont livrés à de nombreuses manœuvres et ont fomenté des conspirations contre les Etats d'Amérique latine, et notamment ceux de l'Amérique centrale.

126. En 1855, William Walker se rendit au Nicaragua et rattacha l'ensemble de l'Amérique centrale aux Etats-Unis d'Amérique; il se proclama en outre Président du Nicaragua. En 1873, au cours de la lutte que le Panama mena contre la Colombie pour son indépendance, les forces américaines débarquèrent au Panama et les Etats-Unis s'ingérèrent dans les affaires de ce pays. En 1898, les forces navales des Etats-Unis imposèrent un blocus contre les ports cubains au cours de la guerre hispano-cubaine. En 1909, les Etats-Unis intervinrent au Nicaragua et renversèrent le Gouvernement de José Santos Zelaya. En 1914, les forces navales des Etats-Unis débarquèrent à Haïti. En 1926, les forces américaines retournèrent au Nicaragua pour l'occuper une fois encore. Cette occupation militaire dura jusqu'en 1933 lorsque les forces des Etats-Unis furent forcées de se retirer à la suite de la résistance héroïque du peuple et de l'armée du Nicaragua. En 1954, les Etats-Unis, par l'intermédiaire de la CIA renversèrent le Gouvernement du général Jacobo Arbenz Guzmán au Guatemala. En 1961, une mission militaire des Etats-Unis fomenta un coup d'Etat contre le Conseil national d'El Salvador. En 1961 également, les Etats-Unis ont essayé d'envahir Cuba lors de l'opération dite de la Baie des Cochons. En 1964, les forces américaines, utilisant Panama pour base, ont lancé une attaque contre une manifestation civile, tuant 30 Panaméens. En 1965, 22 000 soldats américains ont envahi la République dominicaine. Les Etats-Unis ont occupé le Mexique et imposé leur autorité sur plus de 40 p. 100 du territoire. Ce sont toujours les Etats-Unis qui occupent encore Porto Rico et, comme je l'ai dit, ce sont eux qui, maintes fois, ont essayé d'envahir Cuba, imposant un blocus politique et économique pour asservir Cuba à leur hégémonie. Ce sont également les Etats-Unis qui ont assassiné le président Allende du Chili, comme ils avaient assassiné d'autres dirigeants dans d'autres parties du monde.

127. Depuis l'instauration du régime progressiste sandiniste au Nicaragua, créé sur les ruines du régime de répression des fantoches de Somoza, ce sont les Etats-Unis qui financent, préparent et dirigent toutes les actions militaires contre le Nicaragua. Afin de réaliser leurs desseins, les Etats-Unis utilisent leur propre territoire et le territoire des pays voisins du Nicaragua pour y former des forces contre-révolutionnaires. Leurs avions et leurs navires ont violé l'espace aérien et les eaux territoriales du Nicaragua. Les Etats-Unis ont également financé et monté des attaques contre des objectifs civils au Nicaragua, entraînant d'immenses pertes en vies humaines et matérielles.

128. Devant un tel engagement, le président Reagan n'a pu nier le fait que les Etats-Unis dirigent et financent l'agression contre le régime légal du Nicaragua. Le Président des Etats-Unis lui-même l'a avoué lorsqu'il a déclaré,

le 4 mars dernier devant le Congrès, que les Etats-Unis jouaient un rôle dans la guerre honteuse menée contre le Nicaragua.

129. L'histoire des Etats-Unis, leur ingérence dans les affaires d'autres pays, contrairement aux principes du droit international, contrairement aux traités et aux accords signés par les Etats-Unis eux-mêmes, nous amènent à demander quelle est la justification de l'ingérence américaine dans les affaires intérieures des pays, qu'ils envahissent et occupent. La justification est très claire. L'invasion récente de la Grenade, toute fraîche dans notre mémoire, confirme sans l'ombre d'un doute, que la loi de la jungle et non la loi internationale régit le comportement des Etats-Unis. Elle confirme aussi que la Charte des Nations Unies est violée aujourd'hui, comme elle l'a été par le passé du fait des Etats-Unis qui, au XX^e siècle, agissent encore selon une logique colonialiste et cherchent à imposer leur hégémonie et leur influence, leurs agressions, et à faire main basse sur les richesses des peuples et leur économie. Les justifications avancées par les Etats-Unis pour légitimer leurs actes d'agression et leur ingérence dans les affaires d'autres pays sont ridicules et doivent être dénoncées.

130. Quelle forme de démocratie défendent les Etats-Unis ? Quels droits de l'homme les Etats-Unis croient-ils avoir le droit et le devoir de défendre hors de leurs frontières ? La démocratie défendue par les Etats-Unis est trop évidente : il s'agit de la démocratie des grandes sociétés, celle des monopoles et de l'homme blanc. La conception américaine de la démocratie signifie que les peuples doivent accepter la dictature que leur impose l'infanterie de marine des Etats-Unis et le rétablissement des monopoles des sociétés transnationales. Elle signifie aussi que personne au monde ne doit oser dire « non » au Gouvernement des Etats-Unis sous peine de se voir considérer comme terroriste, rebelle à la démocratie, par les Etats-Unis.

131. La manière dont les Etats-Unis se moquent des Nations Unies est flagrante. Il y a quelques jours, le président Reagan lui-même a déclaré que la condamnation de 100 délégations aux Nations Unies n'avait pas troublé son petit déjeuner. Tel est le point de vue américain vis-à-vis des Nations Unies et de la Charte.

132. La situation en Amérique centrale, comme dans d'autres régions du monde, est explosive. L'invasion et l'occupation de la Grenade par les Etats-Unis méritent l'attention la plus soutenue de la communauté internationale. L'invasion récente de la Grenade est en effet un exemple éloquent de violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. La communauté internationale ne doit pas permettre que la politique d'agression poursuivie par le Gouvernement américain régit les affaires internationales, que ce soit au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie, ou en Amérique latine.

133. La menace ou l'emploi de la force dans les relations internationales amènent la communauté internationale à perdre confiance dans le principe de la sécurité collective. Le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte, stipule que tous les Membres doivent s'abstenir « dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. »

134. Les Etats-Unis ont foulé aux pieds tous les accords et instruments internationaux, non pas pour défendre les droits du peuple namibien à l'indépendance, ni pour défendre les droits du peuple palestinien dont les terres ont été usurpées, ni encore pour défendre les droits du

Liban occupé par l'entité sioniste, ni pour défendre les droits des peuples qui luttent pour leur liberté; mais plutôt pour étouffer les libertés, tuer des hommes en Namibie, en Palestine, au Liban, à la Grenade et en bien d'autres régions du monde, comme cela s'est passé notamment au Viet Nam.

135. Les morts, les destructions, les actes de sabotage effectués partout dans le monde par l'infanterie de marine des Etats-Unis ont étouffé toutes les aspirations des peuples à vivre dans la dignité et dans la liberté sur notre terre. Ce qui s'est passé à la Grenade, ce qui s'est passé récemment dans bien d'autres régions, n'étouffe pas seulement la liberté du peuple grenadin, mais détruit également la civilisation du XX^e siècle et en montre toute l'hypocrisie.

136. La communauté internationale devrait condamner avec force l'invasion d'autres pays par les Etats-Unis, les violations flagrantes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Il convient aussi d'affirmer le droit des peuples à déterminer leur avenir et à établir l'ordre économique, social et politique qu'ils entendent se donner. Les événements qui se déroulent aujourd'hui en Amérique centrale et dans la région des Antilles pourraient se répéter ailleurs. Les crimes perpétrés par le Gouvernement des Etats-Unis contre les populations de ces régions pourraient être perpétrés contre d'autres peuples. Voilà pourquoi la communauté internationale se doit aujourd'hui de mettre fin aux actes de violation du Gouvernement des Etats-Unis et faire face avec fermeté à cette politique d'agression.

137. Je réaffirme que la Jamahiriya arabe libyenne condamne avec vigueur la politique de violation et d'ingérence poursuivie par le Gouvernement des Etats-Unis. Nous dénonçons les desseins de conspiration visant à déstabiliser bien des parties du monde en menaçant leur sécurité et leur indépendance. Une fois de plus, nous réaffirmons notre solidarité absolue avec les peuples d'Amérique centrale et d'autres régions du monde. Nous sommes certains de la victoire des masses en lutte et de l'échec des actes d'agression et des desseins impérialistes. Les Etats-Unis, quelle que soit leur puissance, quels que soient les desseins qu'ils ourdiront et les fantoches qu'ils mettent en place, ne pourront inverser le cours de l'histoire. La victoire des peuples est assurée.

138. Au moment même où nous discutons de la situation en Amérique centrale, une autre région du monde connaît une situation explosive due à la politique d'agression des Etats-Unis. Il s'agit de la Méditerranée, et notamment de la région arabe où les Etats-Unis mobilisent leurs Marines afin d'attaquer la République arabe syrienne et d'imposer des régimes fantoches à la région.

M. Martini Urdaneta (Venezuela), vice-président, prend la présidence.

139. Des milliers de soldats et des centaines de jets américains menacent la paix et la sécurité régionales et internationales.

140. Il faut attirer l'attention sur cette situation explosive dans la région arabe et la condamner. Les Etats-Unis se préparent-ils à envahir la Syrie et le Liban comme ils ont envahi la Grenade? L'histoire nous le dira, mais nous devons nous unir maintenant contre ce que prépare le Gouvernement américain.

141. La politique du Gouvernement américain qui consiste à susciter des conflits entre les pays d'Amérique centrale et entre les Etats arabes ne répond ni aux intérêts de la sécurité ni à ceux de la paix. La politique de blocus et l'imposition de régimes fantoches réactionnaires ne servent pas la cause de la paix. Les Etats-Unis ne tireront aucun profit de leur blocus, de leur intimidation

ou de leurs manœuvres militaires. Les Etats-Unis n'insaureront la paix et la coopération entre les peuples que s'ils poursuivent une politique fondée sur le dialogue et non sur l'agression. L'histoire montre que les dictatures militaires sont vouées à l'échec. Hitler a occupé de grandes parties de l'Europe, mais où est Hitler aujourd'hui? Hitler n'est plus et tout comme Hitler le nazisme a été complètement liquidé. L'agression américaine ne passera pas et pour cela il existe un moyen de dissuasion. Pour faire échouer cette agression, il faut resserrer les rangs et mener une guerre sainte contre cette agression et ses provocations. Il pourrait cependant être trop tard si nous ne nous montrons pas unis devant ce qui se passe en Amérique centrale et dans la région arabe.

142. Mme KIRKPATRICK (Etats-Unis d'Amérique) *(interprétation de l'anglais):* L'écrivain français, Georges Bernanos, a dit un jour que les pires, les plus corrupteurs des mensonges sont les problèmes mal posés. L'objectif de ceux qui ont saisi aujourd'hui l'Assemblée générale de la question de l'Amérique centrale et demandé ce débat, est de mobiliser les Nations Unies pour définir le problème de l'Amérique centrale d'une manière qui corrompt la vérité. Leur objectif est de dissimuler leur politique d'agression et de violence en se servant de la rhétorique des Nations Unies sur la non-intervention et le non-recours à la force. Leur objectif, et ceci est bien évident, est de recourir aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies pour justifier des actes qui précisément violent et dénaturent ces principes.

143. Le représentant du Nicaragua voudrait que les Nations Unies entérinent la définition perverse que son gouvernement donne du problème en Amérique centrale. Selon cette définition, le Nicaragua est un Etat épris de paix, sans aucune arrière-pensée à l'égard de ses voisins, qui a des relations fraternelles avec Cuba, l'Union soviétique, l'Allemagne de l'Est, la Bulgarie, la Libye et d'autres Etats également épris de paix, à seule fin de favoriser la justice sociale, la paix internationale et l'autodétermination. Bien entendu, il possède également un vaste dispositif militaire, « quatre fois plus grand et huit fois plus fort » que celui de la Garde nationale de feu le dictateur Anastasio Somoza, comme le disait, l'année dernière, l'actuel commandant des forces nicaraguayennes. Mais ceci, évidemment, à seule fin de légitime défense, car on suppose que ce sont ses voisins qui l'y obligent.

144. Le Gouvernement nicaraguayen est convaincu, ou voudrait tout au moins nous le faire croire, que l'invasion du Nicaragua par les Etats-Unis est imminente. Le Gouvernement nicaraguayen, par trois fois, au cours des dix-huit derniers mois, a saisi le Conseil de sécurité de la question de l'Amérique centrale, alléguant toujours de l'imminence de l'invasion militaire massive des Etats-Unis. Il est venu aujourd'hui à l'Assemblée pour porter la même accusation. Cette invasion imminente n'a naturellement jamais eu lieu, et le gouvernement nicaraguayen ne fournit jamais la moindre preuve pour démontrer qu'elle est sur le point de se produire. Il en est réduit à se plaindre de ce que les Etats-Unis aident les Nicaraguayens qui luttent à l'intérieur du Nicaragua pour leur droit à l'autodétermination et à l'autonomie.

145. Ce que l'on trouve dans la thèse nicaraguayenne est un mélange de fanfaronnades et de paranoïa, dont le but est de justifier un resserrement de la répression interne et la nouvelle augmentation des forces militaires, dans l'espoir sans doute de recevoir une aide militaire accrue du bloc soviétique. Les Nations Unies sont invitées à donner une apparence de légitimité internationale à ces plans.

146. La tournure d'esprit du régime nicaraguayen — ce mélange de fanfaronnades et de paranoïa — est

peut-être le mieux reflétée dans le discours prononcé le 29 octobre dernier par le Ministre de l'intérieur, Tomás Borge Martínez, devant les membres de l'Association nationale des sapeurs-pompiers. « Le Nicaragua vaincra l'armée américaine », disait Tomás Borge Martínez, « même si nos villes doivent être réduites en cendres. Si les Etats-Unis ont dû recourir à des forces d'élite pour vaincre la Grenade » — ajoutait-il, faisant allusion à l'opération de sauvetage organisée quelques jours auparavant par les Etats-Unis et plusieurs Etats des Caraïbes orientales —, « ils devront alors faire appel à Batman, Superman et Spiderman ».

147. L'essentiel de la thèse présentée ici par le Nicaragua a autant de relation avec la réalité que les personnages puérils imaginaires cités par M. Borge. Quelle est la réalité ? Quelle est la définition exacte du problème de l'Amérique centrale ?

148. La réalité est que les Sandinistes ont pris le pouvoir en 1979 grâce à une lutte armée ; ils ont ensuite renié toutes les promesses faites à l'OEA et au peuple nicaraguayen concernant le pluralisme interne et les relations démocratiques et pacifiques avec leurs voisins. La révolution sandiniste a aussi bien trahi les promesses faites à l'OEA et au peuple nicaraguayen que les valeurs et les traditions de celui même dont elle tire son nom. Augusto Cesar Sandino n'était pas un marxiste-léniniste ; comme je l'ai maintes fois rappelé à mes collègues aux Nations Unies, il appuyait le nationalisme et pas l'empire soviétique. Il aurait donc critiqué la soumission de Cuba au prétendu internationalisme de Moscou ; il désirait la souveraineté de son pays, il désirait un pays libre. Les communistes l'ont vivement critiqué de son vivant pour ses tendances bourgeois et contre-révolutionnaires. Les attaques communistes contre Sandino ont commencé lorsqu'il était au Mexique, parce qu'il avait refusé d'adapter son combat « pour son pays et la liberté » aux plans des communistes mexicains. Pour cette raison, le Secrétaire général du parti communiste mexicain l'avait qualifié de traître et dénoncé après sa mort.

149. Pays et liberté : voilà précisément ce que les prétendus sandinistes ont trahi en imposant une dictature marxiste-léniniste au peuple nicaraguayen, en subordonnant le Nicaragua à Cuba et, en un sens plus large, aux objectifs de l'Union soviétique et de son empire mondial. Au lieu des élections promises au peuple nicaraguayen, les prétendus sandinistes ont apporté la dictature et l'assujettissement. Au lieu de l'autonomie promise par les prétendus sandinistes, ceux-ci ont donné un conseil d'Etat artificiellement constitué. Au lieu du pluralisme promis au peuple du Nicaragua, les prétendus sandinistes ont purgé toute l'opposition démocratique. Au lieu du pluralisme et du respect des droits de l'homme, les prétendus sandinistes ont chassé les Indiens miskitos — ce peuple autochtone inoffensif qui ne cherche qu'à vivre sa vie pacifiquement — de la côte atlantique. Au lieu de la liberté de religion promise par les signataires de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les prétendus sandinistes ont réprimé l'Eglise et le Pape lors de sa visite. Au lieu de respecter le droit d'organiser des syndicats libres et de négocier collectivement, les prétendus sandinistes ont réprimé les syndicats libres au Nicaragua. Les comités de défense du sandinisme se sont multipliés en même temps que ceux qui cherchent à imposer les décisions arbitraires de ces comités.

150. Bien entendu, le Nicaragua n'est qu'un pion dans un jeu plus vaste, un jeu dans lequel l'un des grands joueurs est Cuba, lui-même un pion dans un jeu encore plus vaste, un simple homme de paille de l'Union soviétique. Ce n'est pas un secret ici que l'Union soviétique

s'est orientée vers différentes nations en Amérique latine, qui sont des cibles particulièrement séduisantes pour ses desseins expansionnistes. Tout à fait ouvertement, à la fin des années 60, l'Union soviétique a commencé à préparer une voie armée pour imposer son pouvoir et son influence dans cet hémisphère. Leurs théoriciens des journaux stratégiques et militaires de l'Union soviétique ont noté qu'en Amérique centrale seule la lutte armée a réussi jusqu'à présent en tant qu'instrument pour établir des gouvernements marxistes-léninistes et étendre la révolution.

151. Je suis toujours frappée par la franchise avec laquelle les journaux et les théoriciens soviétiques parlent de leur recours à la violence en tant qu'instrument d'expansion. L'Encyclopédie militaire soviétique de 1978, par exemple, dans un article sur l'Amérique latine, dit ce qui suit : « Le changement dans la corrélation des forces sur la scène internationale en faveur du socialisme a rendu plus active la lutte des peuples d'Amérique latine qui ouvre la voie au socialisme dans l'hémisphère occidental. » Qu'est-ce qui a ouvert la voie au socialisme dans l'hémisphère occidental ? Non pas des changements dans la situation économique, non pas des changements dans la situation sociale, mais un « changement dans la corrélation des forces sur la scène internationale ». Puis :

« La lutte de libération nationale est une forme de guerre menée par les peuples de territoires coloniaux et dépendants ou d'anciens territoires coloniaux dans laquelle les pays socialistes deviennent le facteur décisif lorsque les peuples lancent une lutte armée contre les réactionnaires de l'intérieur. »

Ce qui veut dire que la lutte de libération nationale est une forme de guerre dans laquelle les pays socialistes, tels que l'Union soviétique et Cuba, deviennent le facteur décisif lorsque les peuples lancent une lutte armée contre de prétendus réactionnaires de l'intérieur. Voilà qui est très franc. Cela nous permet de bien voir le rôle de la force, plus précisément le rôle de la force soviétique — de la force militaire soviétique — dans des régions telles que, par exemple, l'Amérique centrale aujourd'hui. Là où un peuple a entamé une lutte interne, la force militaire soviétique — directement ou par le biais de la Libye ou de Cuba — devient donc l'instrument décisif ou, tout au moins, elle est destinée à le devenir.

152. Le complément au recours à la force soviétique est l'effort fait pour vendre cette politique aux Nations Unies et aux milieux influents en dehors de l'Organisation ; pour vendre la doctrine perverse qui accorde aux mouvements de libération nationale — c'est-à-dire aux mouvements de libération nationale selon la définition de l'Union soviétique et appuyés par elle — le monopole de l'emploi légitime de la force. Selon cette doctrine, le recours à la violence révolutionnaire, c'est-à-dire la violence commise par ceux qui ont des liens avec l'Union soviétique et par ses clients, est par définition « une juste protestation contre des circonstances sociales et politiques injustes ».

153. De petites bandes d'hommes violents ont découvert à notre époque que, par le recours habile à la violence et à la propagande, ils peuvent arracher le pouvoir à une majorité beaucoup plus forte. Ils commencent par la terreur, qui a été définie de façon appropriée comme le meurtre, la mutilation et la menace délibérés et systématiques des innocents pour inspirer la peur à des fins politiques. Ce recours délibéré à la terreur est invoqué pour créer une situation révolutionnaire ; il est devenu la tactique préférée des cadres révolutionnaires contemporains. Ce cycle dorénavant bien connu s'accompagne aujourd'hui d'un chœur d'indignation morale venant d'un électoral autoconstitué et d'Etats clients de l'Union

sovietique qui, dans des organisations comme celle-ci, cherchent à acquérir un soutien politique en faveur de la violence employée à l'extérieur. Cette méthode n'est que trop connue maintenant. On choisit un gouvernement faible, on organise un front de libération nationale, on ajoute une campagne terroriste pour troubler l'ordre et provoquer la répression, ce qui permet d'affaiblir une économie déjà faible; puis on intensifie la violence. Les institutions précaires d'un grand nombre de gouvernements du tiers monde — peut-être de la plupart d'entre eux — s'effondreront en présence de ces attaques. Le recours habile à ce que l'on a appelé les « cinquièmes colonnes », permet aux Soviétiques de tenter des coups et des guerres civiles sous couvert de politiques intérieures.

154. Et ce n'est pas tout. Une fois le transfert de pouvoir effectué et la dictature amie de l'Union soviétique mise en place, les Soviétiques cherchent à garantir l'irréversibilité en fournissant des milliers et des milliers de techniciens, de conseillers, de soldats — d'ouvriers, comme nous l'avons vu à la Grenade — pour étayer et guider le nouveau gouvernement. Nous voyons ainsi le déploiement extraordinaire de personnel militaire et civil du bloc soviétique au Nicaragua, en Angola, au Bénin, au Ghana, au Congo, au Mozambique, en Guinée-Bissau, à Cuba, au Yémen démocratique, en Syrie, en Ethiopie, etc. Dans ces pays, l'on trouve un nombre extraordinairement important de brigades internationales en provenance de l'Allemagne de l'Est, de la Tchécoslovaquie, de la Bulgarie, de la Libye — ces mêmes gouvernements que nous entendons parler du problème ici — du Viet Nam, de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], de toutes les parties de l'empire mondial soviétique, qui font pression sur des institutions fragiles et des populations sans défense qui souhaitent, avant tout, qu'on leur permette de résoudre tranquillement leurs problèmes, afin de jouir de leur autodétermination nationale et d'assurer le développement de leurs pays.

155. Le Gouvernement soviétique et ses alliés ne font pas — nous devons le dire clairement — appel aux lois de l'histoire et ne comptent pas non plus sur les attraits du communisme pour susciter ce qu'ils appellent des révoltes ou pour en garantir la nature irréversible. Au contraire, ils comptent sur la manipulation des valeurs et la technique de la violence.

156. Très franchement, les Etats-Unis sont maintenant las — et je suis sûre que cet organe l'est aussi — des appels répétés du Nicaragua pour que la même question soit débattue ici, dans les mêmes circonstances, sans jamais fournir davantage de preuves à l'appui de ses accusations fictives. Les Etats-Unis sont las des tentatives répétées que fait le Nicaragua pour obtenir ici de la communauté internationale qu'elle entérine son droit d'organiser la répression chez lui et la subversion à l'étranger, tout en prétendant rechercher la paix. L'Assemblée sait maintenant — je l'espère tout au moins — à quoi s'en tenir sur les efforts de paix du Nicaragua en Amérique centrale. Nos collègues aux Nations Unies ont eu, au moins une fois, la possibilité d'apprendre ce qu'il en est. Pendant ce temps, le Nicaragua s'emploie, en Amérique centrale, à organiser la subversion chez ses voisins, avec des camps d'entraînement de terroristes, des dépôts d'armes et la fourniture d'armements. Le 21 septembre dernier, par exemple, l'on a pu lire dans la presse des Etats-Unis que des forces antisandinistes avaient détruit un camp de transfert d'armes, utilisé par les sandinistes pour approvisionner les guérilleros salvadoriens. Ces transferts d'armes, comme la nouvelle l'indique bien, n'étaient nullement ignorés de la population de la région. Le mois dernier, le Gouvernement hondurien a découvert plus de 100 guérilleros qui avaient été formés au combat

à Cuba et qui s'étaient infiltrés au Honduras, en passant par le Nicaragua, dans le but de déclencher au Honduras le processus que j'ai décrit.

157. Le Nicaragua prétend appuyer le processus entamé à Contadora. Pourtant j'espère que l'Organisation aura noté que chaque fois que ce processus semble être sur le point de progresser, le Nicaragua vient aux Nations Unies demander, essentiellement, un changement de lieu, un nouveau départ, sans doute dans le but de défaire ce que le travail assidu d'autres nations participant au processus de Contadora est sur le point d'accomplir. Cela s'est à nouveau produit maintenant. Le Nicaragua est si souvent venu aux Nations Unies en accusant les Etats-Unis d'être sur le point d'entreprendre une invasion armée précisément au moment où le processus de Contadora semblait devoir progresser pour permettre aux Etats de la région de vivre en sécurité les uns par rapport aux autres, certains que personne n'armerait ou ne subverrait quiconque, que c'en est devenu automatique.

158. On a dit et répété ces jours derniers que la Charte des Nations Unies interdit l'emploi de la force — c'est bien le cas, et c'est une clause très importante de la Charte. Mais l'Union soviétique, Cuba, le Nicaragua et leurs alliés demandent à être exemptés de cette interdiction, contenue dans la Charte, dans le cas des guerres de libération nationale. Cette demande d'exemption pour des guerres de libération nationale est clairement présentée et de manière réitérée, comme l'ont fait les porte-parole du Gouvernement nicaraguayen. L'emploi de la force par l'Union soviétique et ses alliés est présenté non pas comme un emploi de la force, mais comme une guerre de libération nationale. Mais l'Article 51 de la Charte ne demande pas qu'une nation devienne une victime passive, qu'une nation accepte que ses voisins exercent contre elle la terreur, qu'une nation consente à se laisser déborder par quelque chose qu'on ne définira pas comme une manifestation de la force mais un mouvement de libération nationale. Ou bien il n'existe pas d'exemptions à l'interdiction d'employer la force, ou bien une exemption vient préparer la voie à une autre. La Charte a été conçue pour protéger la paix et les droits de l'homme. Aucune constitution destinée à protéger la paix et les droits de l'homme ne peut être invoquée pour détruire ces valeurs. Si l'une des parties à une lutte viole le droit international, comme c'est le cas en ce qui concerne le droit à la violence invoqué pour les mouvements de libération nationale, la victime peut employer la force pour contraindre l'autre partie à se conformer aux dispositions du droit international. Cet organe ne peut accorder au Nicaragua le droit d'étrangler son propre peuple et de déstabiliser ses voisins. Personne n'a ce droit. Personne ne peut accorder un tel droit.

159. Ce que cet organe peut faire — ce qu'il devrait faire aujourd'hui, et les Etats-Unis espèrent vivement qu'il le fera — c'est agir de façon résolue pour appuyer le processus de Contadora, sans tergiversations ni réserves et sans aucune espèce de condition. Le processus de Contadora représente le meilleur espoir aujourd'hui d'assurer un règlement pacifique du conflit qui, à l'heure actuelle, met en danger l'Amérique centrale. Le processus de Contadora fournit le meilleur espoir de mettre fin à la violence et de rétablir la coopération entre les pays de l'Isthme, surtout les pays d'Amérique centrale. Le processus de Contadora a donné lieu à un Document exposant les objectifs visés³; qui attire l'attention sur les principes du droit international régissant les actes des Etats en matière d'autodétermination. Il affirme l'égalité suprême des Etats, le règlement pacifique des différends, le rejet de la menace ou de l'emploi de la force, de l'exportation du

terrorisme et de la subversion, le respect de l'encouragement du pluralisme dans ses diverses manifestations, le soutien des institutions démocratiques et la promotion de la justice sociale. Les Etats qui ont ratifié ce document ont déclaré leur intention de mettre en œuvre les 21 objectifs destinés à favoriser le développement d'institutions démocratiques, à favoriser la détente, à réduire les tensions dans la région, à renforcer le respect des frontières territoriales, à mettre fin à la course aux armements et à l'exportation du terrorisme et de la subversion et à favoriser le développement économique et social.

160. Nous pensons que l'Assemblée générale a l'obligation solennelle d'accorder un soutien sans condition et sans équivoque au processus de Contadora. C'est ce que fait le Gouvernement des Etats-Unis, et nous souhaiterions inviter et encourager tous les autres gouvernements qui sont ici aujourd'hui à se joindre à nous. Nous pensons qu'il y a un choix particulièrement net qui s'offre à nous aujourd'hui, qui s'offre à l'Organisation au cours du présent débat : ou bien nous pouvons favoriser la paix ou bien, en généralisant, en exacerbant les divergences et en prônant des idéologies, nous pouvons favoriser la persistance de l'insécurité, de la subversion, de la course aux armements et de la tyrannie en Amérique centrale. Nous espérons sincèrement que l'Organisation décidera de favoriser la paix et qu'elle le fera en appuyant sans équivoque le processus de Contadora.

161. M. de FIGUEIREDO (Angola) [*interprétation de l'anglais*] : Les pays d'Amérique centrale ont de nombreuses similarités — il s'agit pour la plupart de petits Etats, qui sont pauvres et ont un besoin désespéré de développement ; ils ont derrière eux des siècles d'oppression et d'exploitation, et d'héroïque résistance au colonialisme et à l'impérialisme. Ce sont des pays du tiers monde, non alignés et membres de l'OEA et de l'Organisation des Nations Unies.

162. Cette constellation de petits pays sans défense en Amérique centrale a toujours été en butte aux menaces de l'emploi réel de la force par leur gigantesque voisin qui les domine du Nord. L'exemple le plus récent et le plus spectaculaire en est l'invasion et l'occupation persistante de l'Etat souverain de la Grenade.

163. L'invasion de la Grenade a été une agression « criante ». Il y a un certain nombre d'actions « silencieuses » des Etats-Unis qui sont également insidieuses, débilitantes et dangereuses et qui se poursuivent depuis quelques années, en particulier contre le peuple et le Gouvernement nicaraguayens. Depuis la victoire, en 1979, du peuple nicaraguayen, dirigé par leurs héros sandinistes, et la destruction de l'un des remparts de l'impérialisme occidental, le Nicaragua a été placé en état de siège par les Etats-Unis, avec leurs tentatives de chantage politique et économique, leurs tentatives de déstabilisation ouvertes et masquées et l'étalement massif de leur puissance militaire sous la forme de manœuvres navales mettant en jeu une armada de navires de guerre et des milliers de soldats américains.

164. Dans d'autres domaines, la population mène une lutte courageuse pour écarter toutes les formes d'exploitation, alors que les forces impérialistes s'efforcent de maintenir leur position et leurs intérêts dans le pays. Le panorama est le même dans tout le tiers monde. Le seul phénomène que l'impérialisme ne peut affronter, accepter ou vaincre, ce sont les aspirations nationalistes d'un peuple qui veut tracer sa propre voie, qui désire contrôler ses propres ressources nationales et humaines, qui continue à lutter contre toute forme d'oppression coloniale, qui souhaite être véritablement non aligné et qui lutte contre toute violation de son intégrité territoriale et de sa souveraineté.

165. La communauté internationale a été informée par les peuples d'Amérique centrale, par l'intermédiaire de leurs représentants compétents ici, de ce qu'ils veulent. Elle a été également informée en maintes occasions des négociations et solutions que les peuples et gouvernements de la région proposent en ce qui concerne leurs problèmes.

166. L'Assemblée serait bien avisée de soutenir l'initiative régionale, qui est appuyée non seulement par la région elle-même, mais aussi par les gouvernements et les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Europe, à savoir, le cadre proposé par le groupe de Contadora, au sein duquel les problèmes régionaux ont une très bonne chance d'être réglés en respectant comme il se doit les droits inaliénables de tous les peuples concernés et les principes du droit international.

167. En même temps, l'Assemblée devrait demander qu'il soit immédiatement mis fin aux manœuvres navales des Etats-Unis ainsi qu'à l'appui masqué mais massif des Etats-Unis aux forces de déstabilisation dans la région.

168. Le Gouvernement et le peuple nicaraguayens ont indiqué officiellement et publiquement qu'ils étaient prêts à entamer des négociations, et ma délégation tient en particulier à louer leur attitude progressiste et leur héroïque résistance aux pressions insupportables que la superpuissance régionale exerce sur eux sur tous les fronts.

169. Quant à nous, pays non alignés, nous devons adhérer fermement aux principes du non-recours à la force dans les relations internationales, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats et de l'inadmissibilité de pressions exercées par une superpuissance sur de petits pays de la région.

170. M. EL-FATTAL (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Grâce à l'initiative du Nicaragua, l'Assemblée générale est saisie d'un nouveau point, qui est l'un des points les plus importants de l'ordre du jour de la présente session. Il est intitulé « La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix ».

171. Il ne fait aucun doute que l'examen de ce point est très opportun. La situation en Amérique centrale, dans les Caraïbes et dans d'autres régions du monde met en danger la paix et la sécurité internationales. C'est là une menace constante qui aggrave constamment la situation, augmentant la tension et laissant prévoir la prolifération et l'expansion du conflit. L'invasion de la Grenade a été un avertissement de ce qui pourrait se produire en Amérique centrale.

172. Il existe un conflit qui se reflète de façon tragique et sanglante pour les peuples de l'Amérique centrale. Il ne fait aucun doute que ce conflit découle de la politique d'hégémonie et de domination que mène par la force l'impérialisme américain. Cette politique constitue une violation flagrante des principes qui devraient régir les relations internationales et dont les plus importants sont le principe du non-recours à la force ou à la menace de la force, le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats ainsi que le principe du respect de l'exercice par les peuples du droit à l'autodétermination et de leur choix du système économique et social qui répond le mieux à leurs aspirations, à leur développement, à leur culture et à leur histoire. Cette politique américaine a sapé le droit des Etats à l'égalité, à l'indépendance et à la souveraineté. Aujourd'hui, la Charte des Nations Unies, la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [*résolution 2652 (XXV)*], ainsi que la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence

dans les affaires intérieures des Etats [*réolution 36/103*], tous ces principes n'ont été que des chiffons de papier dispersés par le vent de la tempête.

173. La crise grave qui met en danger la paix et la sécurité en Amérique centrale et qui déstabilise les peuples tient au conflit entre les forces progressistes, qui, avec succès, ont libéré la société de l'exploitation et de la domination intérieures ainsi que de la dépendance de l'étranger d'une part, et les forces malignes à tendance sanguinaire qui déploient tous leurs efforts pour recouvrer les avantages arrachés par la force aux peuples affaiblis et exploités d'autre part. En même temps, ces forces, c'est-à-dire les forces d'agression, n'épargnent aucun effort et ont recours à tous les moyens, notamment à la force armée, pour protéger des institutions et des structures socio-économiques qui sont comme des sangsues et exploitent aveuglément les richesses humaines, naturelles et économiques de l'Amérique centrale. Nonobstant tout ceci, on attribue à ces peuples des qualificatifs qui sont une insulte à la moralité internationale lorsqu'on les décrit comme étant des « républiques bananières » ou lorsqu'on les qualifie d'après les récoltes de leur terre, dont le monde a besoin et qui sont exploitées par les compagnies américaines et multinationales à monopoles de la manière la plus honteuse.

174. Nous tenons les Etats-Unis d'Amérique pour responsables de l'aggravation de la crise en Amérique centrale. Cette crise revêt divers aspects. Il y a des guerres civiles, il y a des guerres locales d'une part, et il y a une agression étrangère extérieure qui est réelle et latente de l'autre. Il ne fait aucun doute que le Nicaragua est la victime d'une agression américaine directe et indirecte, d'une agression qui est financée, protégée et armée par Washington. Dès mars 1983, nous avons été avertis d'un complot ourdi contre le peuple nicaraguayen et son gouvernement. A la suite de cet avertissement, nous avons procédé à une mise en garde contre les conséquences de l'exécution de ce complot. En effet, la lutte menée par des mercenaires ou des contre-révolutionnaires, par des somozistes, les sabotages des services vitaux du pays par les saboteurs à la solde de l'impérialisme et les manœuvres navales américaines de grande envergure dans les eaux de l'Amérique centrale, ainsi que la politique de l'étalement de la force et de menace de l'usage de la force contre le Nicaragua, tout cela constitue le premier pas vers une agression ouverte contre le peuple et le gouvernement nicaraguayens afin de les priver de leurs grandes réalisations dans la grande bataille de l'édification d'une société libre de l'exploitation et de l'oppression.

175. Ce que nous trouvons particulièrement odieux, c'est la déclaration du Président des Etats-Unis, selon laquelle les insurgés du Nicaragua qui reçoivent une aide occulte de la CIA, sont des combattants de la liberté qui s'opposent à un gouvernement qui a trahi, selon le Président américain, les principes de sa révolution. Les Etats-Unis se sont ainsi arrogé le droit — en partant de la logique de la force — de classer les Etats, d'évaluer les réalisations des révolutions, tout en combattant la révolution sandiniste par tous les moyens, visibles ou occultes.

176. Les Etats-Unis qualifient sans vergogne ces éléments de leurs services secrets de combattants de la liberté alors que, fondamentalement, ils ne font que commettre des actes de sabotage et s'efforcent de saper les régimes progressistes. La série de crimes perpétrés par la CIA sont bien connus de vous tous, et point n'est besoin de les évoquer en cette occasion. Au Moyen-Orient, nous souffrons des tactiques infâmes utilisées par les agents de renseignements américains en pleine coopération avec les agents israéliens. Cependant, Washington n'a aucun

remords quand il s'agit de qualifier ces agents de combattants de la liberté. Le Président des Etats-Unis justifie même ces opérations de renseignements en disant qu'elles sont de droit et il affirme ceci : « Je crois au droit de tout pays de recourir aux activités occultes lorsqu'il estime qu'elles servent au mieux ses intérêts*.

177. En tant qu'Etat non aligné, nous déclarons, une fois de plus que nous sommes pleinement attachés aux décisions portant sur l'Amérique centrale qui ont été prises à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est réunie à New Delhi du 7 au 12 mars 1983 [*voir A/38/132*]. En cette occasion, nous ne pouvons manquer de mentionner le fait que Washington s'est placé, par son arrogance, dans une situation d'affrontements continuels avec les pays non alignés qui ont flétri, en plus d'une occasion, les mesures prises contre les Nicaraguayens, notamment des mesures de déstabilisation afin de saper le régime gouvernemental, comptant sur une telle déstabilisation pour démolir ce régime et le menacer d'une part et parachever cette menace par une invasion militaire de ce pays d'autre part.

178. Il est clair maintenant que l'interventionnisme américain en Amérique latine est devenu la règle et non pas l'exception. Le palmarès des Etats-Unis est abondant à cet égard. Il suffit de mentionner à titre d'exemple que le gouvernement de Washington a commis une agression contre les Etats d'Amérique centrale, conformément à ce qu'a dit le représentant du Nicaragua devant le Conseil de sécurité. Etant donné l'heure tardive, je ne reciterai pas la litanie des actes de terrorisme et d'agression perpétrés depuis 1848.

179. Il semble que l'agression soit l'une des caractéristiques de la démocratie américaine. Mais, si ce n'est pas une caractéristique de cette démocratie, alors c'est une tendance, et si ce n'est pas une tendance, c'est un instinct. C'est là un phénomène extrêmement dangereux.

180. Bien que ce point de notre ordre du jour concerne toute l'Amérique centrale, nous devons être bien conscients du fait que le Nicaragua est le pays le plus directement menacé. Dans un article publié dans l'édition d'automne 1983 de la revue *Foreign Affairs*, Richard H. Ullman parle de l'obsession qui empoisonne la mentalité américaine. Il dit :

« Le gouvernement Reagan est en guerre contre le Nicaragua. Comme toutes celles qui ont éclaté depuis 1945, c'est une guerre non déclarée. C'est aussi une guerre limitée. Aucun soldat américain n'a encore tiré de coup de feu mais des armes fabriquées aux Etats-Unis tuent des Nicaraguayens et le Président des Etats-Unis a une politique étrangère qui vise explicitement à causer la chute de l'actuel Gouvernement nicaraguayen.

« Il semble que le Président et ses conseillers les plus proches soient obsédés par le Nicaragua et c'est une obsession qui a gagné le gouvernement à tous les niveaux*.

181. La représentante des Etats-Unis, Mme Kirkpatrick, a avancé une nouvelle théorie pour justifier l'agression lorsque, le 27 octobre 1983, au Conseil de sécurité, elle a parlé de l'agression contre la Grenade en ces termes : « L'interdiction de l'emploi de la force à laquelle se réfère la Charte doit être remplacée dans le contexte. Elle n'est pas absolue⁶. » Si cette théorie était vraie, nous ne voyons pas très bien à quoi les Nations Unies et la Charte instituées pour mettre fin à toutes les guerres, pourraient servir.

182. Les visées agressives contre le Nicaragua, accompagnées d'actes d'agression et de manœuvres militaires

*Cité en anglais par l'orateur.

maritimes, aériennes et sur le terrain ne font qu'aggraver la situation alors que le Nicaragua, en coopération avec les Etats membres du groupe de Contadora, ne ménage aucun effort pour trouver une solution politique aux problèmes auxquels est confrontée l'Amérique centrale. La remarque faite par le Secrétaire général dans sa note du 13 octobre 1983³ montre qu'il existe de réelles possibilités de parvenir à un règlement pacifique conformément aux buts fixés le 9 septembre 1983 dans la capitale panaméenne. Il ne fait aucun doute pour mon gouvernement que les Etats intéressés peuvent arriver à un *modus vivendi*, à l'abri de l'intervention américaine. Nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général dans le cadre de la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité. De même, nous appuyons les propositions du Nicaragua visant à garantir la paix et la sécurité pour les Etats de l'Amérique centrale, propositions qui s'inspirent du Document exposant les objectifs. Mais le résultat des contacts du Secrétaire général et des efforts du groupe de Contadora dépend essentiellement de la renonciation, par les Etats-Unis, à la politique de la menace et de la force, et de l'adoption, par cette superpuissance, d'une politique rationnelle comme d'une attitude responsable compatible avec les principes du droit international, dont le plus important est le non-recours à la violence, à la menace ou à l'emploi de la force.

183. La coexistence pacifique en Amérique centrale et l'établissement de relations amicales entre les Etats de la région ne peuvent être obtenus à moins que les Etats-Unis d'Amérique ne lâchent prise en Amérique latine, laissant les peuples de la région exercer leur droit à l'autodétermination, et à condition qu'ils ne se livrent plus envers ces derniers aux actes de terrorisme, au sabotage, au blocus économique, au boycottage, aux sanctions et à l'intervention. Mais l'environnement pollué créé par le Gouvernement américain, son agression contre la Grenade et l'accroissement de la présence militaire américaine, que ce soit dans les Antilles ou ailleurs, ne nous permettent guère d'espérer que les parties intéressées arriveront à une solution pouvant garantir la stabilité et la paix dans cette partie du monde.

184. Nous avons, d'une part, les menaces et les actes d'agression généralisés des Etats-Unis et, d'autre part, les mobilisations et les opérations entreprises par les forces américaines de déploiement rapide dans notre région, dont les prétextes et les slogans ne trompent personne. Ces forces bombardent les villes et les villages libanais, tuant des innocents. Les Etats-Unis d'Amérique ont mobilisé, au large des côtes libanaises, la flotte la plus importante depuis la seconde guerre mondiale. Celle-ci est composée de 30 navires de guerre, en plus des porte-avions, et de 300 avions militaires. Qui plus est, certaines déclarations de personnalités officielles américaines, faisant écho aux déclarations israéliennes, constituent une véritable menace pour la République arabe syrienne. Mais ces menaces ne nous effraient pas. Nous défendons nos droits et la dignité de la nation arabe contre l'agression et l'hégémonie.

185. Pour finir, je souhaiterais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que la tension qui règne au Moyen-Orient s'accompagne d'un accroissement de la tension en Amérique centrale qui est à son tour synchronisée avec la tension en Afrique australe. On peut en tirer la conclusion que l'impérialisme américain et le sionisme mondial, de même que les Etats qui sont les alliés du régime d'*apartheid* de Pretoria, s'efforcent de réaliser leur dessein commun : imposer à nouveau l'hégémonie aux peuples du tiers monde et continuer à les opprimer.

186. Et pourtant, nous sommes convaincus que ces manœuvres échoueront grâce à la solidarité qui unit les

peuples et les pays du tiers monde dans leur lutte contre les forces d'exploitation et d'occupation. Il est temps que l'Assemblée générale adopte des résolutions reflétant les sentiments de nos peuples. Il est temps que l'Assemblée générale condamne sans ambiguïté la conspiration américano-sioniste contre les pays de l'Amérique centrale, au premier rang desquels le Nicaragua.

187. M. GOURINOVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*]: Aujourd'hui, l'Assemblée générale examine l'un des aspects de la politique impérialiste des Etats-Unis qui menace la paix et la sécurité des peuples. Les Etats-Unis mènent une politique d'agression, d'oppression et de chantage dans toutes les régions du monde. En Europe, il s'agit de tentatives de chantage nucléaire contre les pays de la communauté socialiste. En Afrique, ce sont des encouragements donnés aux actes de banditisme des racistes d'Afrique du Sud contre les peuples du continent et une participation directe aux événements du Tchad. Au Proche-Orient, il s'agit d'opérations menées avec Israël contre les peuples arabes. En Asie, ce sont les actes subversifs perpétrés en Afghanistan et au Kampuchea. En gros, il s'agit d'une ingérence dans les affaires intérieures d'autres nations dans toutes les régions du monde.

188. Telle est la politique des Etats-Unis, qui déifie tous les Etats et qui est absolument contraire aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et du droit international. En raison des actes agressifs de l'impérialisme américain, une menace grave pèse sur la souveraineté et la sécurité de nombreux Etats, notamment en Amérique centrale, et sur le monde entier.

189. La République socialiste soviétique de Biélorussie a déjà condamné l'agression des Etats-Unis contre la Grenade et a exigé qu'il y soit mis fin.

190. Il y a plus d'un an que les forces armées des Etats-Unis effectuent sans cesse des manœuvres avec la participation de porte-avions et de l'infanterie de marine, symboles de l'agression et de la cruauté à l'égard des victimes désignées. Des opérations de subversion ont lieu à grande échelle contre Cuba, le Nicaragua et d'autres pays d'Amérique latine. Les règles du droit international sont foulées aux pieds et méprisées comme le prouve les déclarations du Président Reagan concernant l'admissibilité d'actions subversives quand cela convient aux intérêts des Etats-Unis. Ici, comme dans d'autres régions du monde, le Gouvernement des Etats-Unis emploie l'arme des sanctions et du blocus.

191. Les régimes dictatoriaux de cette région, abhorrés par les peuples qui les subissent, sont installés et maintenus au pouvoir grâce aux baïonnettes américaines, aux chars, aux matraques des policiers, aux grenades lacrymogènes, aux prétextes des conseillers des Etats-Unis et, dans certains cas, directement à des corps expéditionnaires américains.

192. Récemment, la situation en Amérique centrale et dans les Caraïbes s'est aggravée du fait que les Etats-Unis utilisent de plus en plus leurs bases militaires situées dans la dépendance coloniale de Porto Rico et dans les territoires d'Etats de la région pour se livrer à des actions punitives et subversives contre d'autres Etats de cette région. La poursuite de cette politique peut pousser la tension à l'extrême.

193. Toute personne impartiale analysant l'activité de la Maison blanche en Amérique latine et dans toute autre région du monde en arrive inéluctablement à la conclusion que Washington agit conformément à un scénario soigneusement préparé pour le mal et l'agression. Pour réaliser ce scénario, Washington utilise toutes les méthodes possibles : les interventions, les meurtres, les coups d'Etat,

les usages de faux, la corruption, le monsinge, les informations fausses, le chantage, et ainsi de suite. Ce scénario est non seulement affreux, mais il est aussi criminel. On ne saurait le camoufler par des déclarations ronflantes du Gouvernement des Etats-Unis qui dit vouloir normaliser la situation et défendre la démocratie et les droits de l'homme. L'hypocrisie de la politique des Etats-Unis à l'égard d'autres peuples ne date pas d'aujourd'hui. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne nous l'a rappelé au début de la séance. Déjà le président Theodore Roosevelt l'exprimait très franchement lorsqu'il disait : « Parlez doucement, mais portez un gros bâton, et vous irez très loin. »

194. A en juger par la presse américaine, les hautes personnalités des Etats-Unis non seulement reconnaissent maintenant, mais s'en félicitent, que le gouvernement Reagan mène, par le canal de la CIA, des actes agressifs et subversifs contre le Nicaragua. Les Etats-Unis ont rameuté tous les somozistes qui avaient été expulsés du pays par le peuple du Nicaragua. Ils les ont armés. Ils leur ont appris à tuer. Ils les ont rassemblés dans des bases au Honduras et au Costa Rica. Ils les jettent sur le territoire du Nicaragua pour perpétrer leurs actes criminels. En conséquence, des habitants pacifiques du Nicaragua sont tués; les réserves de carburant sont détruites; les aérodromes sont attaqués : tout cela est l'œuvre des Etats-Unis et de la CIA.

195. D'après le *New York Times*, 7 à 10 000 hommes de troupe agissent à partir des bases du Honduras et 3 700 coupeurs de tête à partir des bases du Costa Rica. Et tous sont appuyés par les Etats-Unis. Or, d'après la législation des Etats-Unis, le fait d'accorder des moyens financiers ou d'entraîner des militaires pour combattre contre un pays avec lequel les Etats-Unis sont en paix constitue une infraction punissable d'au moins trois ans de prison. En ce qui concerne le Nicaragua, il s'agit non seulement du financement et de la préparation d'actions militaires, mais d'une agression armée.

196. La guerre non déclarée que les Etats-Unis mènent contre le Nicaragua par l'intermédiaire de mercenaires qui se disputent les largesses de la CIA constitue une tentative visant à faire renaître par la force l'époque sanglante de Somoza, qui permettait aux monopoles américains de piller le peuple du Nicaragua. N'ayant pas réussi à détourner le Nicaragua du chemin de la révolution, Washington menace maintenant d'intervenir directement. Le Pentagone a envoyé des dizaines de navires de guerre dans l'océan Pacifique et dans l'océan Atlantique au large du Nicaragua. Des contingents américains ont été envoyés au Honduras, pays qui appuie directement les bandits de Somoza. Le refus du Ministre de la défense des Etats-Unis, Caspar Weinberger, de répondre à la question d'un journaliste lui demandant si les Etats-Unis préparaient une intervention est significatif.

197. Les exemples du Nicaragua, de la Grenade et d'autres pays montrent ce que valent les déclarations ronflantes de Washington sur la « liberté », la « démocratie », les « droits de l'homme » et quelles sont les règles morales qui le guident en réalité. Que vaut toute cette éloquence de pacotille devant la force, telle que l'emploie le Gouvernement des Etats-Unis ? Dès qu'un peuple échappe au joug de l'exploitation économique et choisit la voie du développement économique, il est menacé.

198. La preuve en est que, dans les effectifs des « forces démocratiques », les défenseurs américains du régime d'El Salvador dont le président Carter disait qu'il était « peut-être le régime le plus sanglant au monde » incluent automatiquement les sanglants « escadrons de la mort » qui massacrent des milliers de gens dans cette région.

199. Le comble de l'hypocrisie des Etats-Unis est de nous faire croire que le gouvernement de ce pays est favorable à un règlement politique en Amérique centrale. En réalité, ils passent sous silence ou ils rejettent délibérément le désir maintes fois exprimé par le Gouvernement de Cuba et le Gouvernement du Nicaragua d'aboutir à un règlement pacifique dans cette région compte tenu, entre autres, des initiatives du groupe de Contadora. Ces initiatives pacifiques en vue de régler la situation en Amérique centrale ont été évoquées aujourd'hui par le Ministre des affaires étrangères du Nicaragua dans son intervention.

200. Le Gouvernement nicaraguayen a proposé aux Etats-Unis de conclure quatre traités susceptibles de faire évoluer la situation en Amérique centrale vers la paix et la sécurité de tous les Etats. De nouveau, les Etats-Unis ont immédiatement rejeté la proposition pacifique du Nicaragua. Tout cela montre à l'évidence que les Etats-Unis sabotent les efforts constructifs du Nicaragua et d'autres pays de l'Amérique latine et qu'ils ne sont nullement intéressés par un règlement pacifique de la situation dans cette région. En El Salvador, par exemple, les Etats-Unis ont ouvertement choisi de résoudre la crise intérieure par des voies militaires plutôt que pacifiques et ont affecté près d'un milliard de dollars, aux frais des contribuables américains, à l'aide octroyée à leurs séides d'El Salvador.

201. Il est douteux que les militaires américains acceptent de se reposer sur les lauriers peu glorieux de la victoire remportée sur un pays sans défense comme la Grenade. Par leurs agissements contre la souveraineté de la Grenade, les Etats-Unis ont dévoilé leur politique étrangère qui consiste à avoir recours à la force militaire pour parvenir à leurs fins impérialistes en écrasant d'autres pays. Ce n'est pas un hasard si le *New York Times*, évoquant l'invasion américaine contre la Grenade, a publié une carte montrant la situation des forces américaines basées dans le monde entier, et a ensuite cité un haut fonctionnaire du Gouvernement américain qui aurait dit : « A quoi servent les manœuvres et les manifestations de forces si l'on n'a pas l'intention de les utiliser ? »

202. Les actes d'agression commis par les Etats-Unis confirment ce qu'a dit le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, le camarade Y.V. Andropov, dans sa déclaration du 28 septembre dernier :

« Si quelqu'un avait encore des illusions quant à la possibilité d'une évolution vers le mieux de la politique de l'actuel Gouvernement des Etats-Unis, les derniers événements les auront définitivement dissipées. Pour atteindre ses objectifs impérialistes, Washington va si loin qu'on en vient à se demander s'il y a des freins qui l'empêcheront de passer la ligne devant laquelle doit s'arrêter tout être sensé. » [Voir A/38/459, annexe.]

203. L'extrême isolement des Etats-Unis sur la scène internationale, en raison de l'agressivité de leur politique étrangère et de leurs actes de banditisme contre la Grenade, a été démontré par le résultat du vote sur la résolution 38/7 de l'Assemblée générale et lors de l'examen de cette question par le Conseil de sécurité. A l'exception de ses laquais israéliens et de ses complices dans cet acte criminel, personne n'a pris la parole pour défendre Washington.

204. On peut se préoccuper également du mépris manifesté par les Etats-Unis à l'égard des exigences de la communauté internationale. Le Président des Etats-Unis déclare sans ambages que si, quelque part dans le monde,

une situation identique à celle de la Grenade devait se reproduire — et pour Washington il n'est pas difficile de créer une telle situation —, il ne voit pas pourquoi « l'attitude des Etats-Unis serait différente ».

205. Dans la déclaration qu'elle a faite aujourd'hui même, la représentante des Etats-Unis a décrit le Nicaragua comme un autre foyer du mal. Elle pense sans doute qu'après avoir entendu ses insinuations, l'Assemblée générale modifiera le thème du point de l'ordre du jour à l'examen et donnera le feu vert aux Etats-Unis pour détruire par la force le Nicaragua, Cuba et d'autres Etats qu'elle a mentionnés dans cette même déclaration toute de haine, de même que ces pays désobéissants qui n'ont pas soutenu l'agression américaine contre la Grenade.

206. Bien entendu, cela ne se passera pas ainsi. Mais les déclarations néo-colonialistes de Mme Kirkpatrick concernant notamment les mouvements de libération nationale donnent à réfléchir. La réponse du Gouvernement américain à l'égard de ces mouvements est claire et nette. Si les complots, les assassinats politiques, le blocus économique et la guerre psychologique ne donnent pas de résultats positifs alors, pour les Etats-Unis, il n'est pas d'autre alternative que l'utilisation de la diplomatie de la canonnière. Nous savons bien, d'ailleurs, que la condamnation générale de l'agression américaine contre la Grenade ne trouble en aucune façon ni l'humeur, ni l'appétit du Président des Etats-Unis. Combiné dangereuse pour la paix est une attitude si méprisante!

207. Les événements survenus en Amérique centrale sont une preuve supplémentaire et évidente qu'il est indispensable d'obtenir du Gouvernement des Etats-Unis qu'il respecte la souveraineté et l'indépendance des autres Etats et l'inviolabilité de leurs frontières, qu'il s'abstienne d'utiliser la force ou la menace du recours à la force, qu'il renonce à s'ingérer dans les affaires intérieures des autres Etats et à saper les efforts déployés en vue du règlement pacifique des différends et qu'il respecte l'égalité des droits et autres principes généralement reconnus des relations internationales.

208. Si nous ne nous opposons pas résolument à l'arbitraire agressif des Etats-Unis, aucun gouvernement non aligné dont la politique n'a pas l'heure de plaisir à la Maison-Blanche ne se sentira en sécurité. On ne peut pas accepter que le monde assiste à de nouvelles tragédies semblables à celle de la Grenade.

209. C'est à juste titre que les Etats non alignés ont condamné l'intervention armée des Etats-Unis à la Grenade, qu'ils ont demandé qu'il y soit mis fin immédiatement et que toutes les forces étrangères soient évacuées de l'île. Ils ont également manifesté leur ferme solidarité avec le Nicaragua et demandé que toutes les menaces, attaques et actes hostiles contre le Gouvernement et le peuple nicaraguayen prennent fin. Ils ont exigé aussi une levée immédiate et inconditionnelle du blocus économique, la cessation de toutes les formes de pression appliquées par les Etats-Unis contre Cuba, et ils ont condamné le renforcement de son blocus.

210. Ils ont à nouveau déclaré que le Mouvement des pays non alignés est solidaire avec Cuba et appuyé l'exigence justifiée de Cuba du retour de la base navale de Guantánamo et celle du paiement d'une indemnité pour les dommages subis par le peuple cubain.

211. La République socialiste soviétique de Biélorussie joint sa voix à celles des peuples qui exigent qu'un terme soit mis à l'arbitraire des Etats-Unis en Amérique centrale, aux Caraïbes et dans toutes les régions du monde. Telle est l'exigence de notre temps.

212. M. VO ANH TUAN (Viet Nam) : Qu'on me permette de commencer la déclaration de la délégation du

Viet Nam sur la situation en Amérique centrale en rappelant à l'Assemblée générale une date significative en ce qui concerne la politique extérieure des Etats-Unis. Le 9 mai dernier la représentante des Etats-Unis a déclaré solennellement devant le Conseil de sécurité : « Les Etats-Unis n'envahissent pas les petits pays situés le long de leurs frontières... Nos voisins n'ont pas à avoir de telles craintes ». Quelques mois plus tard, à peine, exactement le 25 octobre dernier, le Gouvernement américain a mobilisé des forces armées terrestres, navales et aériennes importantes pour envahir et occuper la Grenade, un pays voisin, des milliers de fois plus petit et plus faible que les Etats-Unis d'Amérique, tant au point de vue de la superficie et de la population qu'au point de vue des potentiels économiques et militaires.

213. Une fois de plus, le monde est forcé de constater que les déclarations de bonne volonté des dirigeants américains ne s'accordent jamais avec leurs actes. Pour eux, la belle rhétorique sur « la protection des citoyens américains », « la défense des institutions démocratiques », « la défense des droits de l'homme », etc., ainsi que les affabulations et les calomnies les plus absurdes contre d'autres pays, comme la représentante américaine vient de le répéter ici même il y a quelques instants, ne sont que de faux prétextes pour leurrer l'opinion et camoufler leurs actes d'intervention et d'agression contre l'indépendance, la souveraineté et le droit à l'autodétermination des peuples.

214. Mettant à profit leur supériorité économique et militaire, les Etats-Unis, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, s'efforcent de réaliser leur rêve d'hégémonie mondiale. La recherche de la supériorité militaire absolue, par le biais de la course effrénée aux armements, tant nucléaires que classiques, en est le moyen considéré comme le plus efficace. Ce qui s'avère extrêmement dangereux pour les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, c'est que cette supériorité militaire absolue a été à de nombreuses reprises utilisée contre les peuples en lutte pour leur émancipation et les pays qui refusent de se soumettre au diktat américain. La Grenade en est la plus récente victime.

215. Les pays de l'Amérique centrale et des Caraïbes, de par leur situation géographique et étant considérés comme « chasse gardée » des Etats-Unis, sont des victimes séculaires de la politique hégémoniste et expansionniste de leur grand voisin du nord, qui a annexé une grande partie du territoire du Mexique, transformé Porto Rico en leur colonie, créé des conditions propices à leurs sociétés nationales et transnationales pour piller les richesses naturelles et exploiter la force de travail des peuples de la région. A présent, cette puissance se comporte en protectrice des dictatures fascistes qui répriment dans le sang le soulèvement des peuples contre les régimes tyranniques qui sont à l'origine des autres misères. En El Salvador, les dollars, les armes et les conseillers militaires sont fournis généreusement à la junte au pouvoir afin de s'opposer à l'héroïque lutte de son peuple, sous la bannière du FMLN-FDR, contre l'exploitation pour la démocratie et la liberté.

216. A présent, le Nicaragua doit faire face à une menace permanente des plus sérieuses d'intervention militaire à partir des océans Pacifique et Atlantique et à partir de certains pays voisins. Les Etats-Unis sont en train d'y mener une guerre non déclarée, directement et par leurs mandataires, pour l'unique raison que le peuple nicaraguayen refuse de se soumettre au diktat américain et défend avec détermination sa souveraineté et ses acquis démocratiques au prix d'une lutte de longue haleine et pleine de sacrifices contre le régime dictatorial et sanguinaire de Somoza.

217. Ma délégation a écouté avec intérêt et avec une vive attention l'importante allocution prononcée par le ministre des relations extérieures nicaraguayen, à la 47^e séance. M. D'Escoto Brockmann a brossé un tableau bouleversant de la situation de son pays et présenté de façon convaincante les importantes initiatives de paix du Nicaragua visant à mettre un terme à la crise actuelle en Amérique centrale due à la politique agressive et interventionniste des Etats-Unis d'Amérique. A ce propos, ma délégation voudrait l'assurer que le peuple et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam continuent à manifester leur solidarité indéfectible au peuple et au Gouvernement sandiniste du Nicaragua.

218. Près d'un quart de siècle s'est écoulé depuis la victoire de la révolution cubaine. Cependant, ceux qui nourrissent l'illusion de renverser la situation dans ce pays ne renoncent pas pour autant à leurs noirs desseins; ils intensifient leur blocus économique et leurs pressions de toutes sortes, y compris la menace d'une intervention militaire. Les gouvernements successifs des Etats-Unis d'Amérique se sont opposés farouchement à Cuba, d'abord et surtout parce que Cuba incarne l'exemple de la liberté et de la démocratie véritables capables de galvaniser l'énergie des millions et millions de déshérités de par le monde, et ensuite parce que Cuba symbolise l'alliance judicieuse de l'héroïsme patriotique révolutionnaire à l'internationalisme chevaleresque dans toute sa pureté, toujours prêt à accepter le sacrifice suprême tant pour défendre sa propre indépendance que pour apporter une aide fraternelle aux autres peuples en lutte pour leur libération et leur reconstruction nationales, que ce soit au Viet Nam, en Angola, à la Grenade ou ailleurs.

219. La situation en Amérique centrale est d'autant plus dangereuse que le Ministre américain de la défense a déclaré cyniquement qu'il lui faudrait remporter la victoire militaire et bien tracer la frontière du « monde libre » dans cette région. La communauté internationale doit s'attendre au pire de la part de ceux qui sont les instigateurs et protecteurs du régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud et du régime sioniste d'Israël, déclarés leurs alliés stratégiques, et qui croient en leur victoire dans une guerre nucléaire dite limitée.

220. On se souvient qu'après la guerre du Viet Nam, les autorités de Washington ont déclaré qu'elles éviteraient de s'engager dans un second Viet Nam, sans pour autant renoncer à leur stratégie d'hégémonie mondiale. Cependant, à peine quelques années se sont écoulées que la nouvelle administration américaine s'est lancée dans une nouvelle phase de la course aux armements, adoptant une politique d'agression dans l'espoir de récupérer « les positions perdues », préconisant l'utilisation de la force au moment et là où elle est sûre de remporter la victoire militaire. La récente invasion de la Grenade fait partie d'une telle politique. Ainsi, par cette invasion et par les autres activités militaires en Amérique centrale, les Etats-Unis sont en train de répéter ce qui les a conduits à la guerre du Viet Nam.

221. Pourtant, l'époque où l'impérialisme pouvait faire la pluie et le beau temps est révolue. A présent, les possibilités des peuples dans la défense de leurs droits nationaux et la préservation de la paix sont plus grandes que jamais. L'opinion est d'avis que, si les forces agressives poursuivent obstinément leur aventure en Amérique centrale, elles devront inévitablement faire face à un second Viet Nam dans l'hémisphère occidental. Une guerre à grande échelle déclenchée par les agresseurs pourrait provoquer deuils et dévastations énormes aux populations; néanmoins, elle ne saurait inverser le cours de l'histoire, ébranler la détermination des peuples de mettre un terme à la domination impérialiste et aux régimes qui

sont à l'origine de leurs souffrances, et leur détermination de choisir la voie du développement qui leur convient. Si les agresseurs persistent dans leurs forfaits, ils s'enliseront devant la résistance populaire et essuieront une défaite certaine et cuisante.

222. La septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés analysant la situation en Amérique centrale, a constaté que

« l'Amérique centrale traversait une grave crise politique, sociale et économique, due essentiellement aux structures traditionnelles d'un pouvoir répressif et aux structures économiques nationales, qui engendrent la pauvreté, l'inégalité et les souffrances et qui sont aggravées par les interventions et les ingérences que les pays de la région ont dû subir depuis le siècle dernier » [A/38/132, annexe, sect. I, par. 134].

Elle a en outre réaffirmé « le droit de tous les peuples de la région à l'autodétermination nationale, à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale, ainsi qu'au droit de choisir leur propre système politique, économique et social... sans ingérence ou pression de l'extérieur, de quelque nature que ce soit » [ibid., par. 145].

223. Rejetant les affirmations tendancieuses de ceux qui taxent la lutte des peuples en Amérique centrale et dans d'autres parties du monde contre l'impérialisme de rivalité entre l'Est et l'Ouest, la Conférence a déclaré :

« Considérer à tort les efforts des peuples pour obtenir leur indépendance et affirmer leur dignité humaine comme des exemples de la rivalité Est-Ouest revient à leur nier le droit de déterminer leur propre destin et de réaliser leurs aspirations légitimes. » [ibid., par. 12.]

224. Condamnant sévèrement l'agression de la Grenade, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam, dans une déclaration publiée le 26 octobre dernier par le Ministère des affaires étrangères, a souligné :

« Parallèlement avec la nouvelle escalade américaine dans l'accroissement de l'encerclement, du blocus, de la subversion et de la menace d'agression à l'encontre du peuple salvadorien, de la République du Nicaragua et de la République de Cuba, l'agression américaine contre la Grenade a créé une situation extrêmement tendue et menace sérieusement la paix et la sécurité des peuples de l'Amérique centrale et des Caraïbes. »

225. Mon pays exige des Etats-Unis la cessation de l'agression contre la Grenade et le retrait immédiat et total des troupes d'occupation hors de ce pays; la cessation du blocus économique et des actes de subversion contre Cuba; la cessation des actes d'agression armée directe ou indirecte ou par des mercenaires contre le Nicaragua; la cessation de l'intervention dans les affaires intérieures d'El Salvador, de l'envoi d'armements et de conseillers militaires à ce pays ainsi qu'aux autres pays de l'Amérique centrale.

226. Les initiatives des pays membres du groupe de Contadora — dont la Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale [A/38/303] — sont des efforts louables dans la recherche d'une solution pacifique à la crise actuelle de la région et bénéficient de notre ferme soutien. De même, mon pays accueille chaleureusement la proposition en 6 points du 19 juillet dernier et les projets de traités avancés par le Nicaragua dans le but d'assurer la sécurité et la non-intervention réciproque dans les affaires intérieures entre les pays concernés, ce qui reflète la bonne volonté du Gouvernement du Nicaragua et son désir d'apporter une contribution tangible au rétablissement de la paix et de la stabilité dans cette partie du monde.

227. L'Assemblée générale examine la situation en Amérique centrale au moment où les agresseurs ont opposé leur veto, au Conseil de sécurité, à un projet de résolution condamnant l'agression de la Grenade et ont fait obstacle à la mise en œuvre de la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité, appelant instamment les Etats intéressés à résoudre leurs différends à travers un dialogue franc et constructif; qui plus est, tout indique qu'ils sont en train de se préparer fébrilement à une nouvelle aventure militaire contre le Nicaragua. Face à cette situation des plus dangereuses, de l'avis de ma délégation, l'Assemblée générale se doit de prendre des mesures urgentes, concrètes et énergiques pour condamner et retenir les mains criminelles des agresseurs, pour appuyer les propositions constructives susmentionnées du Nicaragua et du groupe de Contadora, pour encourager le dialogue sur la base de l'égalité pour la recherche d'une solution politique globale des problèmes de l'Amérique centrale et des Caraïbes.

228. La délégation vietnamienne est prête à appuyer fermement un projet de résolution de l'Assemblée générale allant dans ce sens.

229. M. FISCHER (Autriche) [*Interprétation de l'anglais*]: Au cours des dernières années, l'Autriche a observé l'évolution de la situation en Amérique centrale avec une préoccupation toujours croissante en raison des nombreuses violations des droits de l'homme, de l'intervention croissante de forces extra-régionales, des actes de violence et du recours à la force, qui ont contribué à l'escalade de la tension dans cette région.

230. Dans sa note sur la situation en Amérique centrale adressée au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a exprimé l'opinion qu'en raison de sa nature et de ses ramifications possibles, la situation qui existe en Amérique centrale constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Il était donc opportun pour le Conseil de sécurité d'inclure la situation en Amérique centrale à son ordre du jour.

231. Par sa résolution 530 (1983), le Conseil a rappelé un certain nombre de principes importants énoncés dans la Charte des Nations Unies, et a reconnu qu'ils étaient particulièrement pertinents. A cet égard, le Conseil a mentionné l'obligation pour les Etats de régler leurs différends uniquement par des moyens pacifiques, de ne pas recourir à la force ou à la menace de la force et de respecter le droit à l'autodétermination des peuples ainsi que l'indépendance souveraine de tous les Etats. Ces principes sont évidemment les principes fondamentaux qui régissent la conduite ordonnée et pacifique des relations entre Etats. Leur application scrupuleuse est d'une importance primordiale pour le développement futur de l'Amérique centrale.

232. L'inscription du point intitulé « La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix » à l'ordre du jour de l'Assemblée générale donne à l'Autriche l'occasion d'exprimer, une fois de plus, son point de vue et sa profonde inquiétude à l'égard de l'évolution de la situation dans cette région. En juin dernier, le Ministre des affaires étrangères autrichien M. Erwin Lanc, a souligné, dans une déclaration publique, que les problèmes ne pouvaient être résolus qu'en éliminant leurs causes profondes, telles que l'absence de développement économique, l'injustice sociale, l'exploitation et la répression qui durent depuis longtemps. Toute approche à la question de l'Amérique centrale qui se contente de réduire simplement et principalement ce problème à un affrontement entre l'Est et l'Ouest ou à une question de sphères d'influence ou d'idéologies concurrentes manque l'essentiel et ne peut qu'aggraver la situation. Nous pensons que la crise ne

peut pas être résolue par des moyens militaires. Aucun règlement ne peut être imposé de l'extérieur; un règlement ne peut être obtenu que par des négociations libres entre toutes les parties directement concernées.

233. Le Gouvernement autrichien est particulièrement heureux de l'initiative prise par les pays membres du groupe de Contadora, la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela, visant à apporter une solution pacifique à la crise par le biais de négociations et de consultations. Nous avons appris avec plaisir qu'au cours des dernières semaines, ces efforts ont été intensifiés et ont abouti à un progrès très net vers l'ouverture d'un dialogue avec les Etats intéressés et entre ces Etats. L'Autriche estime que le Document exposant les objectifs visés, adopté conjointement par les Ministres des affaires étrangères des pays membres du groupe de Contadora et des cinq Etats d'Amérique centrale³, constituera une base solide pour de nouveaux efforts constructifs. Ce document définit les principes de base d'une solution possible ainsi que les domaines spécifiques de négociations. Parmi ces principes, qui comprennent ceux qui ont déjà été rappelés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 530 (1983), je voudrais souligner le principe de la non-intervention, la promotion de la justice sociale, le renforcement du pluralisme dans ses diverses manifestations, la pleine efficacité des institutions démocratiques et le respect et la promotion des droits de l'homme. L'ouverture des négociations pour concrétiser et mettre au point les objectifs énoncés dans le Document pourrait, à notre avis, constituer le mécanisme qui permettrait d'établir la paix dans la région.

234. A cet égard, cependant, l'intervention militaire récente à la Grenade est source de graves préoccupations. Par principe, l'Autriche estime que l'utilisation de la force pour résoudre les conflits politiques ne saurait en aucune circonstance être justifiée. L'Autriche s'est donc opposée à l'intervention des troupes américaines et autres à la Grenade et a voté pour la résolution 38/7 de l'Assemblée générale qui, entre autres, déplore profondément l'intervention qu'elle considère comme une violation du droit international et de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Grenade. De plus, l'Autriche partage les préoccupations de nombreux Etats d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud qui pensent que l'intervention à la Grenade soulèvera des difficultés supplémentaires dans la recherche d'une solution pacifique des conflits qui divisent à l'heure actuelle les pays d'Amérique centrale.

235. Comme je l'ai déjà indiqué, la réalisation de ce but exige l'élimination des structures économiques, sociales et politiques injustes de la région et la création de conditions qui permettront à tous les groupes sociaux de partager les progrès économiques de leurs pays et à toutes les forces politiques de participer activement au processus politique.

236. L'Autriche est fermement convaincue que le conflit armé doit être remplacé par le dialogue et les négociations. Les efforts en ce sens méritent donc l'appui de la communauté internationale. Nous espérons sincèrement que ces efforts pourront être accomplis sans intervention étrangère, qu'ils s'accéléreront et finiront par aboutir à l'élaboration de solutions adaptées aux réalités de cette région sans aucune entrave découlant du conflit Est-Ouest, et qu'ils conduiront ainsi à l'établissement de la paix et de relations harmonieuses en Amérique centrale. Il doit être possible pour les Etats de la région d'établir et de maintenir une véritable société démocratique. Le modèle remarquable du Costa Rica mérite notre admiration parce qu'il prouve que le pluralisme, les droits de l'homme et le développement social peuvent être

réalisés et protégés malgré les conditions difficiles qui existent généralement en Amérique centrale. Comme par le passé, l'Autriche continuera à contribuer par une coopération politique, économique et culturelle à l'évolution pacifique, au progrès social et au pluralisme démocratique dans cette région.

237. M. KNIPPING VICTORIA (République dominicaine) [*interprétation de l'espagnol*]: Lors de la trente-septième session de l'Assemblée générale et l'année dernière le Gouvernement de la République dominicaine n'a cessé de manifester devant la communauté internationale la profonde préoccupation qu'il ressentait du fait de la crise que traverse la région de l'Amérique centrale. Nous n'avons cessé d'affirmer pendant toute cette période, sans équivoque et invariablement, notre conviction intime que la solution de la crise ne sera viable et durable que si elle découle du dialogue et de la volonté politique des parties directement intéressées de s'entendre. C'est pourquoi il était nécessaire de créer les conditions favorables à l'établissement d'un climat de confiance et à l'adoption d'une attitude sincère permettant un dialogue constructif entre les parties intéressées. Fort heureusement, nous nous sommes maintenant attaqués à cet aspect de la crise et nous devons reconnaître le travail remarquable du Groupe de Contadora qui représente une contribution fondamentale à cet égard.

238. Le seul fait de mettre un frein à la menace d'affrontement guerrier qui pourrait s'étendre à toute la région de l'Amérique centrale est l'un des plus précieux services qu'a rendus à la cause de la paix le groupe de Contadora par sa démarche pacifique et amicale. L'aspect auquel je me réfère revêt de nouvelles perspectives chargées d'espérance depuis la réunion des chefs d'Etat des pays membres du groupe de Contadora qui s'est tenue à Cancún, au Mexique, au mois de juillet dernier.

239. En effet, la Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale *ibid.*, document exceptionnel qui reprend les principales directives générales, valides et nécessaires pour instaurer la paix dans la région, a donné une impulsion nouvelle aux démarches de Contadora. Le résultat de la réunion du Groupe avec les Ministres des relations extérieures de Costa Rica, du Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua, qui s'est tenue au mois de septembre à Panama en est la preuve. S'inspirant de la Déclaration de Cancún ainsi que d'autres propositions non moins valables, un document exposant les objectifs visés a été élaboré et accepté par toutes les parties. Ce document pourrait, de ce fait, constituer la base d'un accord pour les futures négociations. Nous espérons que le document exposant les objectifs visés permettra d'établir de nouvelles directives précises et utiles.

240. Un autre aspect de la situation en Amérique centrale nous préoccupe au premier chef et il mérite que la communauté internationale lui accorde la plus grande attention. Nous voulons parler de l'aggravation de la situation de guerre latente, de la course aux armements et de l'ingérence étrangère croissante dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence exclusive des pays de l'Amérique centrale. Ce tableau pessimiste, qui présente un contraste marqué avec l'autre aspect que je viens d'exposer, tend à empirer continuellement.

241. Face à cette réalité dangereuse, nous partageons pleinement la position des chefs d'Etat qui ont signé la Déclaration de Cancún selon lesquels « Choisir l'emploi de la force ne résout pas les tensions sous-jacentes, cela ne fait que les aggraver. » Ainsi, dans notre recherche en vue d'une solution pacifique à la situation qui prévaut dans la région, il est nécessaire de réaffirmer et de renforcer les principes fondamentaux du droit international qui garantissent une coexistence harmonieuse et civilisée

entre les nations, y compris la non-intervention, l'autodétermination, l'égalité souveraine des Etats, l'engagement de ne pas permettre que le territoire d'un Etat soit utilisé pour perpétrer des actes d'agression contre les autres Etats, le pluralisme idéologique, l'interdiction du recours ou de la menace de recours à la force pour régler les conflits internationaux, le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats, et la coopération en vue du développement économique et social.

242. Dans ce contexte, nous aimerions citer un passage de la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine au cours du débat général. Il a dit ceci :

« La ligne de pensée de Cancún, axée sur une entente politique régionale qui se fonde sur le respect des principes de non-ingérence et d'autodétermination des peuples, sous-entend nécessairement le renforcement des institutions démocratiques, la garantie du respect des droits de l'homme et un programme de développement socio-économique susceptible de mener au règne de la justice sociale. » [21^e séance, par. 185.]

243. Dans l'espoir que cette nouvelle phase du processus de paix qui a commencé avec la préparation du Document exposant les objectifs visés conduira à l'application de mesures concrètes visant à promouvoir la détente, éliminer les points névralgiques dans la région et établir un mécanisme de procédure adéquat pour atteindre ces objectifs, nous exprimons une fois encore notre gratitude pour le travail accompli par le groupe de Contadora, que la République dominicaine estime et encourage.

244. En terminant, nous réaffirmons que nous sommes toujours prêts à contribuer à la noble tâche de restaurer la paix par le règlement pacifique des conflits, manifestant ainsi notre vocation pacifique, notre solidarité et notre fraternité latino-américaines.

245. M. KULAWIEC (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*]: Le Gouvernement de la République socialiste de Tchécoslovaquie se déclare extrêmement préoccupé par l'intensification de la tension en Amérique centrale. Notre préoccupation à cet égard a été exprimée au cours du débat général de la présente session de l'Assemblée générale par la majorité des Etats Membres des Nations Unies, car les efforts pour empêcher la libre et démocratique évolution des peuples ont entraîné un accroissement du danger d'un affrontement armé dans la région qui, s'il se concrétisait, entraînerait non seulement des souffrances incommensurables pour les millions d'habitants épis de paix de la région de l'Amérique centrale, mais menacerait aussi la paix mondiale.

246. La Tchécoslovaquie entretient, par tradition, de bonnes relations avec la majorité des pays d'Amérique centrale. Ces relations sont fondées sur des avantages réciproques et le respect du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. Pour assurer leur développement, il est indispensable que ces pays puissent mettre en œuvre leurs programmes sociaux destinés à éliminer les injustices héritées des anciens régimes colonialistes, et de se libérer des chaînes de la dépendance néocolonialiste du monde impérialiste. Ils doivent le faire essentiellement en renforçant leurs économies.

247. Des économies nationales viables, qui dépendent le moins du marché mondial, lequel est contrôlé par les sociétés transnationales, et qui entrent objectivement dans le processus d'intégration de la région donnée, sont nécessaires pour promouvoir la capacité de ces pays à défendre leur héritage culturel national et leur culture de la destruction et de la colonisation et permettre aux

peuples de ces pays d'apporter leur propre contribution à la réalisation du progrès universel en qualité de partenaires égaux.

248. Par conséquent, la Tchécoslovaquie non seulement accorde tout son appui moral aux aspirations de ces pays à l'émancipation, mais également met à leur disposition et leur fournit, s'ils le souhaitent, une aide technologique leur permettant d'utiliser leurs ressources nationales, et leur accorde une assistance pour la formation des cadres au niveau requis. Cette ligne de principe de la politique extérieure de la Tchécoslovaquie n'est pas fortuite; c'est la ligne intangible suivie depuis longtemps par la Tchécoslovaquie, qui est consacrée dans une série de traités d'un caractère juridique conclus avec certains Etats d'une région donnée. Nous rejetons donc catégoriquement l'affirmation du représentant des Etats-Unis selon laquelle la situation dangereuse, chauffée à blanc, qui règne en Amérique centrale est causée par « l'expansion du communisme ». Au contraire, nous nous associons entièrement à la position de la majorité écrasante de la communauté internationale, position adoptée également par toute une série de gouvernements, indépendamment de leurs principes politiques directeurs, de même que par l'opinion publique et des politiciens réalistes des Etats-Unis, selon laquelle la tension dans la région de l'Amérique centrale est causée par les efforts du Gouvernement des Etats-Unis de maintenir par tous les moyens des relations de subordination avec ces pays, qui répondent aux intérêts économiques, politiques et stratégiques américains.

249. Le Gouvernement des Etats-Unis mène contre le Nicaragua une guerre non déclarée pour, dit-on, « défendre la démocratie ». Cependant, la terreur fasciste du dictateur Somoza n'a pas empêché les Etats-Unis d'accorder au Nicaragua une aide illimitée aussi longtemps que ce pays a joué le rôle de gendarme défendant leurs intérêts dans cette région. S'ils ont changé d'attitude à l'égard de ce pays, c'est parce que le Nicaragua a décidé librement, compte tenu des réalités et de l'expérience de l'histoire, de choisir ses structures sociales. Le Gouvernement américain, voulant s'y opposer, a mis en action ses services de renseignements dans la région, ce qui lui a permis de placer des dictateurs aux postes de commandements de pays voisins afin d'attiser les conflits existants et d'en créer de nouveaux.

250. Or la condition préalable à l'épanouissement des pays de cette région est précisément leur coopération et leur amitié. Le gouvernement Reagan finance et arme des tueurs et des terroristes professionnels afin d'anéantir les richesses nationales, de saper les bases de l'économie établies par le peuple nicaraguayen et d'empêcher, de ce fait, le gouvernement de réaliser le programme social qu'il a adopté. Il sabote le développement du Nicaragua dans des domaines dans lesquels il maintient artificiellement l'instabilité, tels que l'énergie, les industries essentielles, etc. Ainsi, il s'efforce de priver le gouvernement de l'appui des masses populaires. Le refus opiniâtre du Gouvernement américain d'entamer les négociations proposées par le Gouvernement nicaraguayen afin de trouver un règlement mutuellement acceptable prouve que le Gouvernement américain a décidé de liquider par tous les moyens le Gouvernement progressiste du Nicaragua qui jouit de l'appui de tout le peuple.

251. Le Gouvernement américain poursuit des buts analogues en El Salvador, où l'opposition des masses populaires, provoquée par des conditions sociales insupportables, a pris la forme d'une lutte armée après l'épuisement de tous les moyens politiques. Et, à nouveau, le Gouvernement américain joue de l'argument de « l'expansion du communisme » alors que le peuple lutte pour les conditions élémentaires de son existence et pour

son droit suprême : le droit à la vie. Le Gouvernement américain a en fait transformé El Salvador en un protectorat et y accumule des armes destinées à la répression et d'autres moyens pour conserver le *statu quo* favorable aux Etats-Unis. Ici encore, dans l'intérêt de la « défense de la démocratie », et malgré des dizaines de milliers de tués, l'actuel Gouvernement américain s'efforce — en vain — de tromper l'opinion publique mondiale et sa propre opinion publique et ne désire pas mettre un terme à l'effusion de sang alors que les divers groupes de la résistance nationale proposent d'obtenir une solution négociée.

252. Il est impossible d'exiger que le FMLN et le FDR déposent les armes et se fassent inscrire sur les listes électorales alors que le simple soupçon de sympathie avec le mouvement progressiste constitue un motif suffisant de condamnation à mort à titre d'exemple pour d'autres.

253. La Tchécoslovaquie estime que les exigences du FMLN et du FDR, à savoir : commencer les négociations sans aucune condition préalable en vue de constituer un gouvernement provisoire avec une représentation proportionnelle, épurer l'armée afin de liquider les éléments fascistes et empêcher toute nouvelle activité des « escadrons de la mort », répondent aux conditions de l'heure et elle les appuie entièrement.

254. De même, la Tchécoslovaquie est convaincue que le règlement du problème en El Salvador est la clef du règlement pacifique de la situation en Amérique centrale.

255. La voie du règlement pacifique de la situation en Amérique centrale est tracée par les propositions constructives du Nicaragua et de Cuba. Ces propositions extrêmement utiles figurent également dans des documents officiels du mouvement des pays non alignés. A cet égard, la Tchécoslovaquie estime que les efforts faits par les chefs des gouvernements du Mexique, du Panama, de la Colombie et du Venezuela en vue d'aboutir à un règlement pacifique de la situation tendue qui règne actuellement en Amérique centrale sont particulièrement utiles et opportuns. La Tchécoslovaquie appuie activement ces efforts.

256. Nous estimons que la Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale revêt une importance considérable. Dans cette déclaration, les dits gouvernements soulignent que la paix en Amérique centrale ne se réalisera que si les principes fondamentaux de coexistence des peuples suivants : non-ingérence dans les affaires intérieures, autodétermination et égalité souveraine des Etats, coopération en matière de développement économique et social, règlement pacifique de différends et expression libre et authentique de la volonté populaire véritable sont respectés.

257. Cependant, les efforts déployés par les Etats-Unis dans cette région en vue d'appuyer les activités du Conseil de défense de l'Amérique centrale suscitent l'inquiétude parce qu'ils cherchent à réaliser l'union des régimes réactionnaires d'Amérique centrale contre le Gouvernement du Nicaragua dans le but d'écraser le mouvement de libération national dans cette région. Les événements survenus récemment à la Grenade sont une preuve de la manière dont le Gouvernement des Etats-Unis utilise les organisations régionales à ses propres fins impérialistes et coloniales. Ce gouvernement ne tient compte ni des intérêts légitimes des Etats et des peuples, ni de la voix de la communauté internationale; il ne tient pas compte non plus des normes fondamentales du droit international.

258. Dans les circonstances actuelles, nous nous félicitons de la position adoptée par les dirigeants du Nicaragua et le gouvernement de reconstruction nationale à l'égard du règlement du problème de l'Amérique centrale,

conformément aux recommandations du groupe de Contadora. Le fait que, face à l'agression impérialiste, le gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua ait abandonné sa position initiale à l'égard des négociations bilatérales entre les gouvernements parties au différend, ait accepté l'idée de procéder à de telles négociations sur une base multilatérale, et ait approuvé a priori les six points fondamentaux et les plus importants contenus dans la Déclaration de Cancún, constitue la preuve du désir sincère du Nicaragua de mettre un terme à l'escalade extrêmement dangereuse de la tension dans cette région et d'empêcher de nouvelles souffrances, non seulement pour le peuple du Nicaragua, mais pour les peuples des autres pays qui sont parties au conflit.

259. Le Gouvernement tchécoslovaque espère que, dans l'intérêt de la paix universelle, le Gouvernement des Etats-Unis fera au moins preuve de la même sagesse et mettra un terme à l'agression et qu'il entamera sans tarder les négociations. A la réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie, tenue à

Prague en janvier 1983, il a été demandé que ces négociations soient entreprises immédiatement, car elles constituent le seule possibilité d'aboutir à une solution juste des problèmes internationaux actuels.

La séance est levée à 20 h 10.

NOTES

1. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année*, 2489^e séance.
2. *Ibid.*, 2436^e séance.
3. *Ibid.*, trente-huitième année, *Supplément d'octobre, novembre et décembre 1983*, document S/16041.
4. *Ibid.*, document S/16021, annexe III.
5. Voir *Journal officiel des Communautés européennes*, n° C 307, 26^e année, p. 39 et 40.
6. *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année*, 2491^e séance.
7. *Ibid.*, 2431^e séance.